

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 décembre deux mille dix-sept, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE (jusqu'à 19h), Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI (à partir de 18h55), M. HITACHE, Adjoint au Maire, M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de 19h15), M. MUSQUET, M. VAZ, M. CARRE, Mme SEGURA (à partir de 19h55), M. THEVENOT, M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. KAMATE, Adjoint au Maire, (procuration à M. DRINE jusqu'à 19h), Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, (procuration à M. RANQUET), Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BOUMEDJANE), Mme SEGURA, Conseillère Municipale, (procuration à M. CARRE jusqu'à 19h55), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), Mme DELMAS, Conseillère Municipale, (procuration à M. SOUBEN), Mme TANSERI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BARRES), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. BRAMY).

ABSENTS : Mme HAMA, Adjointe au Maire, Mme CAN, Mme SURENDIRAN, M. AMRANE, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. SAIA, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ouvrons la séance du sixième et dernier Conseil Municipal de l'année 2017. Il y a un nouveau point à l'ordre du jour : l'approbation du rapport 2017 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres. La note de synthèse est sur vos tables. Malheureusement, en raison d'un délai très court de la MGP nous sommes obligés de pratiquer de cette manière.

Je vous donne lecture de la liste des excusés et procurations.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Raffaele SAIA soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCÈDE à la nomination de M. Raffaele SAIA, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Monsieur MIGNOT.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas commencer ce Conseil Municipal - sans pour autant épiloguer sur ce sujet grave et lamentable - sans dire une fois de plus notre ferme condamnation et notre dégoût à la suite des propos indignes d'un élu de la République tenus par le conseiller départemental de notre Ville et votre directeur de cabinet, Monsieur MONANY, lors de la dernière séance du Conseil Départemental.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, ainsi qu'à vous, Mesdames et Messieurs de la majorité, de condamner publiquement vous aussi ses propos xénophobes et incitateurs de haine et de division. Je n'en dis pas plus.

Concernant le procès-verbal, nous nous abstiendrons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2017.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est entendu. Monsieur MONANY n'est pas en situation de répondre mais je crois qu'il y a un article dans Le Parisien demain qui, j'imagine, expliquera les choses. Vijay MONANY s'est exprimé en tant que conseiller départemental dans l'enceinte qu'est le Conseil Départemental. Qui pourrait le blâmer de s'exprimer dans une enceinte dans laquelle il a été élu ? Pour le reste, lorsqu'il est directeur de cabinet du maire du Blanc-Mesnil, il est employé de la Ville et a un droit de réserve, et il fait ce que je lui demande de faire. Voilà ma réponse.

MONSIEUR HAIKAL DRINE :

Excusez-moi, je condamne fermement et publiquement ces propos qui ont une teneur assez grave. Monsieur le Maire, condamnez-vous ces propos et vous en dissociez-vous ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur DRINE, j'aurais aimé qu'on ait cette conversation avant plutôt qu'en Conseil Municipal, c'est comme ça qu'on fait une majorité, en général...

MONSIEUR HAIKAL DRINE :

Si vous me donnez l'occasion de m'exprimer.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il suffit de taper à ma porte, elle est ouverte. Il suffit d'être présent en mairie pour le faire.

MONSIEUR HAIKAL DRINE :

D'accord.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne répondrai pas à cette question, vous avez ma réponse, Vijay MONANY a le droit de s'exprimer. Il est élu et un élu peut s'exprimer. Après, que l'on soit d'accord ou pas... Il n'a échappé à personne que dans la majorité toutes les composantes sont réunies, cela va de ceux qui sont d'une sensibilité plutôt de gauche à ceux qui sont d'une sensibilité de droite, en passant par le centre... Non, pas l'extrême droite. Il est normal que sur un certain nombre de sujets on ne soit pas tous d'accord ; c'est le cas aussi sur d'autres sujets qui concernent la Politique de la Ville, c'est ainsi. Je vous répète ma réponse, elle est ferme et définitive.

Je vous propose de passer au premier point et de bouleverser un peu l'ordre du jour puisque ce n'est pas l'habitude mais j'ai un vœu de l'opposition qui me semble intéressant dans son contenu et dans les questions qu'il pose, et dans les réponses que nous pourrions apporter pour lever toute ambiguïté. Plutôt que d'escamoter ce débat et le reporter en fin de Conseil Municipal, qui risque d'être assez long, je propose à Didier MIGNOT de lire son vœu et j'apporterai une réponse.

MONSIEUR HAIKAL DRINE :

Excusez-moi, monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois, vous n'avez pas répondu à la question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne répondrai pas à cette question.

MONSIEUR HAIKAL DRINE :

D'accord, vous êtes libre, tout à fait, donc je suis libre aussi de quitter cette séance.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr.

MONSIEUR HAIKAL DRINE :

Je vous remercie. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Joyeux Noël !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Concernant le droit d'expression d'un conseiller dans l'enceinte, comme vous venez de le dire, je ne suis pas sûr que les propos de monsieur MONANY relèvent de cela puisque le président de cette assemblée a été obligé de s'excuser auprès de scolaires qui assistaient à la séance. S'il a été obligé de faire cela, c'est que les propos sortaient du cadre légal de ce que peut faire un conseiller départemental.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le président du Conseil Départemental fait ce qu'il veut, y compris un peu de théâtre et de show à ce moment-là. Tout le monde a lu les propos de monsieur MONANY, cela n'engage que lui, on est d'accord ou pas d'accord mais il a le droit de s'exprimer.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Mais votre position, à vous ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais Monsieur, je vous l'ai donnée. Je ne vous dis pas ce que vous devez dire au Sénat, c'est pareil pour monsieur MONANY, il s'exprime comme il veut.

Je propose que Monsieur MIGNOT nous lise son vœu.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Sur la forme, ce n'est pas un vœu mais une question orale.

Monsieur le Maire,

Les nombreux projets immobiliers actuellement en cours d'instruction ou de construction dans notre Ville suscitent des interrogations, parfois des inquiétudes, de la part des Blancs-Mesnilois et des Blanc-Mesniloises, singulièrement des riverains desdits projets.

Cette question orale n'a pas pour objet de recenser l'ensemble de ces remarques et commentaires des habitants mais il est légitime qu'au regard des transformations en cours et de leur ampleur, un certain nombre de questions vous soient posées puisque aucune réunion de concertation réelle ne s'est encore tenue sur ce sujet, d'autant plus que vous avez abordé le sujet dans le dernier numéro de votre journal.

Cette observation vaut particulièrement pour les habitants du quartier Pierre Sépard, que des élus de notre groupe ont rencontrés récemment. Beaucoup de questionnements sont ressortis de nos discussions, et vos réponses parues dans votre journal manquent de précision et restent bien en-deçà des attentes de la population.

Sur quelles données vous appuyez-vous pour écrire que la délinquance augmente le plus vite dans ce quartier ? Allez-vous publier ces données, quartier par quartier, année après année ?

Quels impacts vont avoir l'arrivée des 245 logements nouveaux du projet « villa des sables » et des dizaines d'autres issus des projets immobiliers dans ce quartier, notamment en termes d'équipements publics ? 1000 habitants de plus dans ce quartier dans les trois prochaines années demandent que ces équipements soient mis en place dans ce même délai. Vous écrivez que la COGEDIM financera deux nouvelles classes sur le site de l'école Pasteur, et qu'un nouveau groupe scolaire sera construit intégrant une école maternelle et une école primaire.

Le Conseil Municipal n'a pas été informé de cette décision, et rien dans votre programme ni dans les budgets prévisionnels ne prévoit encore cet investissement. Comment sera financée la construction de ce groupe scolaire ?

Qui a décidé de l'architecture des futurs immeubles ? Y-aura-t-il des contraintes nouvelles, et de quelle ampleur, au niveau des différents réseaux, notamment l'assainissement ?

Quelles garanties auront les locataires de la cité Pierre Sépard en termes de maîtrise de coût de leurs loyers du fait de la pression foncière et immobilière ?

Quid des espaces verts actuellement très prisés des riverains ? Contrairement à ce que vous écrivez, cet espace vert n'est pas en déshérence, les habitants de tout le quartier le traversent. Vous supprimez le city-stade, mais vous écrivez que vous allez aménager un parc avec des jeux d'enfants et des équipements sportifs. Quels équipements sportifs la Ville va-t-elle aménager, et à quel endroit, sachant que cela n'apparaît pas sur les plans que vous publiez ?

Le projet détruit la butte anti-bruit le long de la voie ferrée. La construction de cette butte a été l'aboutissement d'un combat des locataires de la cité Pierre Sépard pour amortir les bruits provenant des voies ferrées. Quel sera l'impact de la destruction de cette butte sur les futurs habitants du quartier ?

Quel avenir pour le magasin ALDI, dont le parking, élément essentiel et contractuel de son attractivité, va être supprimé ? Vous écrivez que le magasin ALDI conservera des places de stationnement. Où seront-elles localisées ?

Sachant que le projet ne propose que 192 places de stationnements en sous-sol et seulement 19 en surface pour 245 logements, il y a une non-conformité au PLU qui exige 1 place par logement. Où vont se garer les 34 voitures d'habitants de la résidence des sables ainsi que les clients des commerces qui n'auront pas d'emplacement en sous-sol ?

Quid du franchissement piétonnier du pont des sables ? La traversée du pont est dangereuse, deux poussettes ne peuvent pas se croiser sur le trottoir, et deux poids lourds ne se croisent que si l'un d'eux monte sur le trottoir.

Qu'est devenu le projet, élaboré en concertation avec les habitants, le Conseil Départemental, le STIF, RFF, la SNCF et la Ville avant 2014 ? Suite à cette concertation menée avec les habitants du quartier, une proposition prévoyait de construire une passerelle en encorbellement pour les piétons et les cyclistes entre le pont des sables et l'entrée de la gare. Cela aurait permis en outre d'élargir la chaussée sur le pont. Votre projet d'organiser une traversée piétonne avec un seul trottoir élargi sans interrompre la circulation sur le pont pendant les travaux est-il vraiment bien élaboré ? Cela pourra-t-il se faire avant la mise en chantier du projet de la COGEDIM ?

Comment va s'organiser le stationnement indispensable autour d'une gare RER, et la circulation et fonctionnalité des transports collectifs de surface prévues initialement dans le projet pôle gare ?

Pour y remédier, vous proposez de faire payer le stationnement aux non-résidents et de mettre en place un stationnement quasi-gratuit aux Blanc-Mesnilois du quartier sud au centre-ville.

A combien quantifiez-vous le terme quasi-gratuit ? Le caractère discriminatoire de cette mesure qui s'appliquerait à des personnes du fait de leur lieu d'habitation pour accéder à un service public sur un parking d'intérêt régional vous obligerait soit à faire payer tout le monde, soit à ne faire payer personne comme c'est le cas actuellement. Mais dans tous les cas cela ne permettrait pas d'augmenter le nombre de places de stationnement, ni de promouvoir le covoiturage et le développement des transports en commun.

*Dans le document CERFA 14734*03 adressé au ministère de l'environnement préalablement au dépôt du permis de construire, pourquoi la COGEDIM déclare-t-elle que le site du projet ne se situe pas dans une zone d'intérêt patrimonial, architectural ou culturel ?*

Vous auriez dû la renseigner qu'en 2003 la cité Pierre Sépard a été lauréate du Prix grand public de l'architecture, organisé par le ministère de la Culture, que cet ensemble architectural fait partie du patrimoine de la Seine-Saint-Denis, et qu'il a fait l'objet de nombreuses publications.

Pour toutes ces questions, mais aussi pour donner leurs avis, faire des propositions, les habitants de ce quartier souhaitent que vous organisiez un débat public, pas simplement de présentation de projet, mais bien de concertation, avec prise en compte de la parole des habitants.

Comptez-vous organiser un tel débat et si oui, quand ?

Nous vous remercions pour votre écoute.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour toutes ces questions, qu'on peut effectivement se poser aujourd'hui. Le permis n'est pas encore déposé donc le projet n'est pas figé, mais on a une bonne idée de ce qu'il peut être. Le fait que vous posiez des questions qui sont légitimes, et que les habitants se posent des questions, nous ont amenés à faire un dossier sur ce sujet dans la dernière parution de notre journal. Cela ne suffit pas, manifestement, donc je répondrai point par point aux questions que vous posez.

Vous m'interrogez sur les impacts qu'auront les 245 logements de la Villa des sables. Vous remarquerez au passage qu'elle ne s'appelle pas Rosenberg ou Lénine, ou autre. On lui a donné un nom en rapport avec l'histoire de la Ville. Tout le monde sait qu'il y a le pont des sables, qui a une histoire. On mettra une explication de l'origine du nom.

Le premier impact de ce réaménagement sera de mettre fin à une situation que vous nous avez laissée. Vous et vos prédécesseurs aviez de l'or entre les mains, vous pouviez aménager un quartier au pied d'une gare RER qui emmène ses voyageurs à Paris en moins de 16 minutes. Aujourd'hui, à cet endroit, on a une sortie de gare de guingois, des gens qui tombent, un parking qui n'est plus utilisé ou très peu, bref, une situation qui n'est pas en adéquation avec ce qu'on souhaite que les gens découvrent du Blanc-Mesnil en descendant du RER B.

Une cité où - vous avez noté que je l'ai noté - la délinquance augmente plus vite que partout ailleurs dans la Ville et je tiens ces propos de Madame la Commissaire, que je vois, comme vous aviez des rendez-vous avec son prédécesseur. J'ai des rapports réguliers avec Madame la Commissaire qui me parle clairement, même si ce n'est pas toujours une criminalité ayant pour origine des gamins du Blanc-Mesnil, parfois des gens viennent d'ailleurs se poser à cet endroit.

Le fait que la gare monte en nombre de voyageurs et qu'il y ait un passage à pied assez important jusqu'à Pierre Sépard fait que de plus en plus de gens sont attaqués. Il y a de plus en plus de vols à la roulotte. C'est parfois aussi un point de deal, je n'en parle pas – sur le parking. Madame la Commissaire me précisait que c'est d'autant plus difficile de lutter du fait que la cité Pierre Sépard n'est pas fermée. Cela multiplie les possibilités pour les gamins de s'échapper et renforce la difficulté pour la police nationale et municipale de mettre fin à cette délinquance qui gêne vraiment les voyageurs et les riverains.

L'arrivée de ce projet sera une bonne chose puisqu'à son terme il sera clôt, des grilles permettront d'ouvrir le matin et de fermer le soir l'accès à la résidence Villa des sables et au parc paysager qui se trouvera derrière.

C'est une cité qui devait être très attractive du fait de sa proximité avec la gare mais qui, par votre action, est structurellement déficitaire. Je rappelle que suite à la faillite de la SODEDAT je crois (je parle sous le contrôle de Gérard PERRIER qui était déjà conseiller municipal à l'époque, dans l'opposition), le déficit de la SODEDAT coûte encore aujourd'hui 300 000 € par an à la Ville, et jusqu'en 2027. Donc, un endroit attractif qui devient finalement une charge pour la Ville ; une cité où les gens ne veulent pas aller quand un logement se libère (je le vois dans les demandes de logement). Ceux qui y vivent ont envie d'en partir, parce qu'elle a vieilli, une partie sur l'arrière a été rénovée mais sur l'avant il y a un mal-être et une difficulté à se chauffer. Les charges de chauffage font quasiment doubler le prix du loyer, pour certains. C'est une situation assez peu enviable que vivent une partie des habitants de Pierre Sépard.

Le réaménagement du quartier de la gare nous permettra d'avoir enfin un quartier convivial autour de la gare, et comme je le disais, de donner une meilleure image de notre Ville à ceux qui arrivent par le RER.

Vous m'interrogez également sur les écoles. C'est une préoccupation tout à fait saine. Il faudra les construire pour scolariser les enfants supplémentaires de ce projet mais également du projet OGIC qui fait l'angle de l'avenue Pasteur et de l'avenue de la République. Depuis que je suis devenu Maire, j'ai ouvert 32 classes, en 4 rentrées scolaires. Ce n'est pas du fait des constructions que j'ai initiées avec la majorité, mais le résultat des constructions que vous avez lancées, qui ont été habitées entre-temps. Comme vous n'aviez pas prévu suffisamment d'écoles il a bien fallu que je rajoute des classes. J'ai été plus prévoyant sur l'accueil des enfants, car cette question est centrale.

Forte de son attractivité, la Ville a bien évidemment anticipé cette question primordiale à laquelle toutes les villes d'Ile-de-France sont confrontées. A ce titre, la Ville du Blanc-Mesnil a lancé fin 2016 une étude socio-démographique pour mesurer l'impact des nouvelles constructions, et donc des nouveaux habitants, sur les équipements scolaires. Cette étude démontre que Le Blanc-Mesnil est une ville attractive pour les jeunes couples et que l'évolution démographique de la population actuelle couplée avec l'arrivée de ces nouveaux habitants, des jeunes couples, nécessitera la création de classes supplémentaires dans les secteurs de forte mutation et notamment autour des gares RER B mais également l'émergence de la ligne 16 et de la ligne 17 du Grand Paris Express.

Dans le secteur de Pierre Sépard, pour répondre précisément, le financement de deux nouvelles classes est assuré à travers la perception de la taxe d'aménagement due par le promoteur qui s'élève à 478 000 €. En outre, la cession du terrain a été approuvée pour 7,120 M€ alors que les Domaines évaluaient cette cession à 6,516 M€, donc on a gagné un peu plus de 600 000 € sur cette cession. Nous essayons de vendre les terrains de la Ville le plus cher possible aux promoteurs et de faire de bonnes affaires.

Cette somme complètera le financement des classes et contribuera à l'aménagement du futur parc paysager prévu à cet endroit – j'y reviendrai plus tard. C'est sur le site actuel de la maternelle Pasteur puisqu'il y a un terrain à l'arrière, sur la rue Camille Leneez. Cette maternelle Pasteur est un peu vétuste, d'ailleurs des parents d'élèves m'ont signalé ce matin que le toit fuyait un peu. Ce sont les vacances scolaires demain, donc on pourra faire les réparations et ajouter les toilettes. (Je vois un parent d'élève de la maternelle Pasteur au fond de la salle.) Il est clair que très rapidement nous allons budgéter sur 2018 (sur le budget 2017 c'était un peu tôt) cette école qui deviendra un groupe « maternelle et primaire » qui aura la capacité suffisante pour absorber les nouveaux élèves de la Cité des sables mais aussi ceux des bâtiments OGIC à l'angle de l'avenue Pasteur et de l'avenue de la République, et permettra probablement de désengorger un peu l'école Jules Vallès qui en a besoin, en attendant qu'on construise des classes sur Jules Vallès.

Vous vous interrogez également sur les garanties qu'auront les locataires de la cité Pierre Sémard en termes de maîtrise de leur loyer, bonne question mais je n'ai aucun pouvoir sur les loyers de cette résidence. Ce sont vos amis de Seine-Saint-Denis Habitat, que vous avez soutenus lors de la reprise de l'OPIEVOY, qui sont compétents en la matière.

Vous m'interrogez également sur les espaces verts et la butte anti-bruit. L'espace vert n'est pas tout à fait abandonné mais c'est quand même un terrain vague. On a demandé au promoteur de faire un jardin paysager. Il fait 24 ha, il fera 24 ha à la sortie de l'opération, on ne supprime pas d'espace vert à cet endroit. On va planter plus de 240 arbres de diamètre 16-18, une vingtaine d'érables japonais dont 8 à troncs multiples, 25 arbres fruitiers, plus de 8 000 arbustes et vivaces. Il y aura une grande variété chromatique, un jardin japonais, des azalées, des niwakis, des arbres colonnaires, en nuage, et des vivaces florifères. J'imagine que si madame DELMAS était présente, elle frétilerait d'impatience !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Non, je vous rassure !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourtant, on fait du vert, on met des fleurs et des arbres.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

J'espère que là où vous prévoyez de faire l'école vous garderez les arbres remarquables qui sont en bordure de ce terrain. On peut construire en gardant ces arbres magnifiques. Ils ne sont pas japonais mais ce sont des marronniers de très belle facture.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si on peut le faire, on le fera.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

« Si on peut le faire », donc c'est perdu d'avance !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra bien. Vous m'interrogez sur le devenir du magasin ALDI. Pour le stationnement d'ALDI il est prévu de demander à SSDH l'ouverture du parking en sous-sol situé sous le bâtiment qui à ce jour est fermé pour permettre aux clients d'ALDI de se stationner. La convention de 2002 attribue des droits que je trouve exorbitants au bénéficiaire et elle ne peut faire valoir ce que de droit car elle est à mon sens trop avantageuse et unilatérale, sans aucune contrepartie à la collectivité, alors que le domaine public est inaliénable.

Vous m'interrogez d'une manière générale sur le stationnement en m'expliquant que je déroge au PLU qui prévoit une place pour un logement. Compte tenu de la proximité de la gare du RER B, il est prévu 0,7 place par logement, en sous-sol, puisqu'on est vraiment sur la gare du RER B. En effet, l'article L.152 alinéa 6 du Code de l'urbanisme permet *« de déroger tout ou partie aux obligations de création d'aires de stationnement applicables aux logements lorsque le projet de construction de logements est situé à moins de 500 m d'une gare ou d'une station de transport public guidé ou de transport collectif en site propre en tenant compte de la qualité de la desserte et de la densité urbaine, ou des besoins propres au projet au regard des capacités de stationnement existant à proximité »*.

Quant au stationnement résidentiel, vous conviendrez que ceux qui se garent sur le parking de la gare du RER B comme dans les rues du secteur pavillonnaire - ce qui est gênant pour les riverains - sont essentiellement des non Blanc-Mesnilois dans la mesure où chez nous, contrairement à Drancy ou à Aulnay, on peut stationner, le stationnement est gratuit, et je souhaite qu'il le reste pour la plupart des Blanc-Mesnilois. Il convient donc de résidentialiser (c'est l'étape de projet aujourd'hui). L'idée est : vous payez votre taxe d'habitation, vous allez chercher à la police municipale deux badges par pavillon, qui permettent de stationner votre voiture dans la rue. Je souhaitais que ce soit gratuit pour les Blanc-Mesnilois et payant au bout d'une heure pour les non résidents, qui n'ont pas le badge. On me glisse à l'oreille que cela ne peut pas être 0, mettons 0,50 € à l'année, le minimum possible, pour que les Blanc-Mesnilois aient un vrai avantage pour se garer dans leur quartier et n'aient pas à se battre pour sortir de chez eux ou se garer. Certains laissent leur voiture dehors au lieu de la rentrer de peur de ne pas pouvoir sortir... C'est ahurissant. Je suis pour que les gens d'Aulnay ou de Drancy se garent chez eux, paient ce qu'ils doivent payer et nous laissent tranquilles autour de nos gares.

Sur l'émergence de la gare du Grand Paris Express, la ligne 17, je me bats avec les gens de la SGP pour qu'ils prévoient suffisamment de parkings. Ils me disent : « Les gens viendront en vélo et à pied », mais pas tous et ceux qui viendront en voiture ne trouveront pas assez de parkings et seront amenés à se garer dans la zone pavillonnaire, en face de l'aéroport, sur la Ville du Blanc-Mesnil, entre l'avenue du 8 Mai 1945 et l'autoroute A1.

Là aussi, il va falloir être vigilant, mais dans d'autres parties de la Ville. On travaille sur un plan stationnement parce qu'on en a bien besoin sur la Ville, qui permettra, j'espère, de fluidifier un peu ces questions de stationnement. Bien évidemment, cette question sera évoquée lors d'un Conseil Municipal, nous aurons l'occasion d'en débattre à ce moment-là.

Vous vous inquiétez également du franchissement piéton, c'est le pont des sables. La Ville s'engage avec la Région, le Département et la Métropole, à amener un projet permettant de sécuriser la traversée piétonne du pont Pierre Séward, permettant de relier le parking (les deux oreilles) côté Sud à la gare. A ce jour, nous avons demandé au Département de créer les conditions d'une sécurité provisoire, dans l'attente du projet définitif, mais il s'agit bien d'un encorbellement. Ce n'est pas nouveau, cela avait été envisagé par le passé. Je pense que c'est la meilleure solution, sauf à pouvoir trouver un troisième franchissement qui ne serait pas la passerelle qui est un peu loin, mais c'est quand même compliqué.

Donc, cela passe par un encorbellement qui permettrait aux piétons et aux vélos de passer sur le côté du pont et de libérer la voie du pont et les deux trottoirs qui seraient consacrés à la chaussée. En tout cas, on a l'assurance du promoteur immobilier que la voie ne sera pas occultée, ni même le pont, pendant la durée des travaux, ce qui l'oblige à faire des investissements supérieurs, avec très peu de camions qui passeront, etc., et le silo à béton sur site pour favoriser les choses.

Vous me demandez aussi, dans la mesure où la cité Pierre Séward est un chef-d'œuvre absolu, si nous ne sommes pas dans une zone d'intérêt patrimonial, architectural ou culturel. Je vous rassure, bien que la cité Pierre Séward ait été lauréate du Prix Grand Public de l'Architecture et que cet ensemble architectural soit recensé dans le patrimoine de Seine-Saint-Denis, cela n'en fait pas un patrimoine inscrit ou classé au titre des monuments, donc il n'est pas référencé dans ce cadre, et si tel était le cas j'entendrais déjà hurler un certain nombre d'habitants qui trouvent cela insupportable d'habiter là. Franchement, cela se dégrade vraiment, et SSDH ne fait pas le travail, clairement.

Enfin, vous me demandez qui a décidé de l'architecture. C'est moi, comme vous avez décidé vous-même de l'architecture par le passé lors du précédent mandat. C'est le rôle du Maire. Puisque c'est moi qui accorde le permis de construire, c'est moi qui décide, c'est comme cela. De la même manière que quand vous étiez Maire c'est vous qui accordiez le permis de construire. La seule différence, je vais vous la montrer : vous avez autorisé cela, et nous, nous autorisons cela.

On peut très bien ne pas être d'accord sur l'architecture mais à un moment donné, il y a une majorité, elle décide. C'est comme cela. Croyez-moi, les retours que nous avons et la facilité que les promoteurs ont à vendre leurs appartements, notamment aux Blanc-Mesnilois... 30 % de Blanc-Mesnilois sont acquéreurs dans les nouveaux programmes, c'est bien... C'est sur beaucoup plus de logements. C'est d'autant plus avantageux pour les Blanc-Mesnilois que nous avons obtenu de la totalité des promoteurs immobiliers qu'ils réservent une prévente aux Blanc-Mesnilois à des prix un peu plus attractifs, pour faciliter le fait que les Blanc-Mesnilois puissent acheter au Blanc-Mesnil.

Voilà ce que je souhaitais dire en réponse à ces questions qui sont bien sûr tout à fait recevables. J'espère que cela vous donnera satisfaction.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

On ne va pas reprendre tous les éléments. Merci pour avoir répondu à un certain nombre de questions. Je ne suis pas convaincu par un certain nombre de réponses. La question finale de notre propos était, parce que c'est une volonté qui est exprimée par un certain nombre d'habitants... On connaît les difficultés rencontrées par la cité Pierre Séward et il faut se battre pour avoir une réhabilitation digne de ce nom.

J'ai moi-même accompagné en délégation à Seine-Saint-Denis Habitat des habitants qui se battaient légitimement pour que le patrimoine soit mieux entretenu, mais tous ne souhaitent pas quitter Pierre Sépard, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Je pense qu'il faut se battre pour réhabiliter cette cité dans de bonnes conditions. Cela me semble important, mais je crois que les gens veulent aussi donner leur avis. La question que je vous posais est : avez-vous l'intention d'organiser un débat public sur cette question, dans le quartier Pierre Sépard ? Si oui, quand ? J'aimerais que vous répondiez à cette question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a trouvé une start-up qui est très intéressante, qui s'appelle Timescope. Vous avez ce type de dispositif devant l'Opéra Bastille : une paire de jumelles à placer à la bonne hauteur en fonction de votre taille qui vous amène à voir à 360° autour de vous et vous avez le quartier Bastille tel qu'il était en 1789 et tel qu'il est aujourd'hui. On s'est inspiré de cela.

On mettra sur la plupart des nouveaux projets, et notamment à Pierre Sépard, une colonne Timescope qui permettra aux gens de voir le quartier tel qu'il est aujourd'hui et par extension tel qu'il sera demain. En plus de cela, bien sûr, le promoteur et les élus viendront présenter ce projet à la population, qui pourra s'exprimer tout à fait librement. On le fera également pour le nouveau quartier sur l'émergence de la gare de la ligne 16 et on le fera partout où c'est nécessaire. J'assume totalement les choses.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ce n'était pas une question de présentation du projet. Cela, c'est votre projet que vous présentez. Je pense que les gens (c'est ce qu'ils nous ont dit en tout cas), ce n'est pas nouveau, souhaitent aussi participer. Vous avez dit vous-même tout à l'heure que le projet n'était pas figé. Donc, il est important que les gens, à un moment on peut encore intervenir sur les choses, puissent donner leur avis et éventuellement faire des remarques. Vous savez, les habitants d'un quartier sont souvent les experts du quotidien et ils savent aussi très bien ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils ne souhaitent pas. Donc il y a un certain nombre de choses que vous annoncez, qui sont à l'état de projet, il y a d'ailleurs des datations à faire, si je peux me permettre cette expression, notamment sur l'Ecole Pasteur. Vous dites « BP 2018 », c'est très bien, quand cette école arrivera, cela sera-t-il synchronisé ? Nous n'allons pas reprendre toutes ces questions ce soir...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va faire en sorte de travailler à ce que ce soit synchronisé.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je sais bien, vous faites en sorte d'y travailler, mais il m'a semblé la dernière fois que tout le monde découvrait la question de l'encorbellement du pont des sables.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Vous n'étiez pas là, Monsieur le maire. Cela étant, il y a de vraies questions, des gens ont peut-être des choses à réfléchir, à amener, notamment sur les espaces verts. Vous fermez y compris l'accès piétons de la cité Pierre Sénard, vous l'avez dit. L'accès piéton de la gare à la cité Pierre Sénard sera fermé, l'accès au parc derrière sera fermé. Il faut discuter de tous ces éléments un peu plus en profondeur avec les habitants de ce quartier.

Donc, la question n'est pas une colonne comme à l'Opéra Bastille (c'est aussi fait dans le quartier de la porte de Paris à Saint-Denis) de présentation du projet.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les bonnes idées sont à prendre.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je ne dis pas que l'idée est mauvaise, mais qu'elle est insuffisante. Par conséquent, il faut qu'il y ait des débats avec la population, avec les gens qui habitent dans ce quartier depuis très longtemps et qui ont des choses à dire sur l'évolution de leur quartier. Aujourd'hui, ces gens-là n'ont pas été entendus d'une quelconque manière. C'est important de les entendre. C'est bien sûr vous qui décidez au final, mais c'est bien d'entendre les gens. Vous savez, on apprend des choses en écoutant les gens ! Se remettre en question quand on est élu est aussi une excellente chose.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est très bien, c'est ce que vous avez fait d'ailleurs.

Évidemment, il y aura une présentation. Mais, il ne vous a pas échappé que quand on demande 500 avis on a parfois 500 avis différents. Il faudra bien trancher, donc on indiquera le sens de l'histoire, on verra s'il y a matière... Effectivement, on n'a pas la science infuse, même si on travaille avec des gens qui ont une grande expérience on peut toujours oublier les choses. On verra s'il faut amender à la marge le projet mais le projet qui sera présenté sera déjà bien avancé et c'est notre rôle de travailler pour les Blanc-Mesnilois.

Je vous propose de passer au premier mémoire.

1. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LES EXERCICES 2011 ET SUIVANTS
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais faire une présentation et je laisserai ensuite la parole pour le débat.

Début 2016 j'ai décidé, au vu de la situation héritée en 2014, de saisir la Chambre Régionale des Comptes, enfin, que cette dernière diligente un contrôle de gestion dans le cadre de ses attributions. Son président, compte-tenu des informations transmises à cette occasion, a accédé à ma requête. Ce contrôle a démarré en septembre 2016 pour s'achever avec la présentation ce soir du rapport d'observation définitif remis par la Chambre le 24 octobre dernier.

La réglementation en vigueur stipule que ce rapport doit être présenté et donc rendu public lors de la séance du Conseil Municipal le plus proche, c'est donc ce soir que ce rapport est présenté.

Ce contrôle porte sur une période allant de 2011 à 2017 et couvre donc, vous l'aurez compris, deux gestions : celle de mon prédécesseur, Didier MIGNOT, pour les années 2011, 2012, 2013, 2014, et ma propre gestion d'avril 2014 à fin 2016.

La procédure est une procédure contradictoire, donc les deux ordonnateurs, les deux maires qui se sont succédé sur cette période, ont été chacun entendu par le magistrat et ont apporté des réponses.

Je tiens à préciser enfin que le précédent rapport de la Chambre avait été établi fin 2010 pour la période allant de 2002 à 2007, et assez curieusement les exercices 2008, 2009 et 2010, n'ont donc pas été contrôlés. C'est surprenant mais c'est un choix de la Chambre.

Passé ce propos liminaire, quels sont les points saillants du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ?

Ce qui frappe d'entrée, à sa lecture, c'est le poids du passé. A cet égard, le juge a pointé (je cite) : « *La majorité des préconisations de la Chambre notifiées dans le rapport de 2010 n'a pas été mise en œuvre par la collectivité* ». Pourtant, à la différence du rapport présenté ce soir, sa version de 2010 ne contenait aucune recommandation formalisée. Il importe sans doute de rappeler à l'assistance que le précédent contrôle fut nettement moins poussé, comme en témoigne le simple constat du nombre de pages respectives des deux rapports : à peine une trentaine en 2010 et près d'une centaine aujourd'hui.

Manifestement, la Chambre avait exercé ses missions de manière nettement moins approfondie, laissant de côté des pans entiers de la gestion locale, mais c'est peut-être une constante s'agissant des exercices antérieurs à 2014. Je ne cesse en effet de m'étonner que nombre de dossiers soumis au juge dans le cadre de mon contrôle n'apparaissent pas dans le rapport définitif qui vous est présenté ce soir, et c'est pour cette raison que j'ai souhaité, sur la suggestion aimable de la Chambre, que soient adjointes au présent rapport les réponses que nous avons apportées et les suggestions que nous avons faites.

Cette réponse qui fait donc corps avec le rapport définitif pointe des dossiers découverts lors de ma prise de fonction et d'une particulière gravité. Sans être exhaustif, je m'en tiendrai pour l'heure aux plus significatifs.

Ainsi du marché passé en 2011 avec la Société Decaux qui n'a pas honoré ses engagements contractuels, causant un préjudice à notre collectivité dépassant les 10 M€. L'affaire est pendante devant le Tribunal administratif.

Ainsi des liens de parenté entre les élus de la précédente majorité municipale et plusieurs dizaines d'agents, laissant planer un trouble persistant sur le respect des conditions d'accès à la fonction publique.

Ainsi de sociétés, notamment la Librairie Générale et la SOCAP qui jusqu'en 2014 étaient systématiquement attributaires de marchés publics et dont le chiffre d'affaires reposait quasiment exclusivement sur les commandes de la Ville.

Ainsi d'un mélange des genres avec un syndicat, la CGT pour ne pas la nommer, qui a profité des largesses de la municipalité d'alors, au point parfois de confondre biens publics et biens privés. Ou comment des biens appartenant à la commune ont pu être en toute illégalité utilisés en dehors du territoire et notamment à la Fête de l'Humanité.

Autant, des dossiers dont la Justice a été saisie et qui sont en cours d'instruction par la procureure de la République.

Il me paraissait important que ces éléments soient portés à la connaissance du public, tant ils sont la triste illustration d'une gestion opaque, clientéliste et peu soucieuse des deniers publics, et de redire mon étonnement que le juge des Comptes ait estimé que cela ne méritait pas de figurer dans son rapport.

Mais, le poids de ce passif transpire néanmoins au fil de la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

C'est en premier lieu l'héritage fiscal. Je cite le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes qui précise que l'effort fiscal au Blanc-Mesnil (l'impôt) est supérieur de 5,4 % à la moyenne des autres communes membres de l'EPT Paris Terres d'Envol. Triste référence en vérité. En 2014, sur chacune des trois grandes taxes perçues par la commune le taux est supérieur de 25 % à la moyenne régionale pour la taxe d'habitation, de 30 % à la moyenne départementale pour la taxe sur le foncier bâti et nous détenons le record peu glorieux du taux de cotisation foncière des entreprises le plus élevé des communes de notre strate sur l'ensemble de la Petite Couronne.

Il est utile de rappeler que ces taux, votés lors de la précédente mandature, furent déterminés dans un contexte financier autrement plus favorable que l'actuel puisqu'à l'époque la Ville n'était pas frappée par la baisse des dotations.

Constat similaire sur les opérations d'aménagement concédées à des sociétés d'économie mixte, avant 2014 toujours.

Les bilans financiers de ces opérations, qui ne sont pas clôturés à ce jour, mettent en exergue une situation qui « a sensiblement pénalisé la situation financière de la collectivité et traduit un défaut de paramétrage initial de l'opération ». Au total, sur les trois ZAC Cœur de Ville, Gustave Eiffel et ZI du Coudray, les Blanc-Mesnilois ont déjà été mis à contribution à hauteur de plus de 23 M€. On comprend mieux la signification du terme « défaut de paramétrage ». Il en va de même sur la fiabilité comptes.

En 2011, la dotation annuelle aux amortissements avoisinait 1,2 M€. Pardonnez-moi de parler un peu de technique comptable mais il importe de faire preuve peut-être de pédagogie en expliquant notamment au public que les amortissements permettent de provisionner des sommes, en fonction de la durée de vie des biens acquis par la commune, en vue de financer leur renouvellement le jour où ils sont devenus obsolètes. En 2017, ce montant de la dotation annuelle aux amortissements est passé à 12,2 M€, soit 10 fois plus, et évidemment beaucoup plus en adéquation avec le montant investi par la commune. Quelle raison pouvait justifier de méconnaître cette règle comptable prudentielle, sinon la nécessité de créer artificiellement des marges de manœuvres budgétaires ?

Situation préoccupante sur les impayés : à mon initiative, les services municipaux ont identifié en 2015 (c'est également relevé par la Chambre Régionale des Comptes) près de 4 000 usagers qui avaient une dette envers la commune : cantine, périscolaire, piscine, et ainsi de suite. Chaque année, le dispositif d'inscription et de tarification des usagers de nos services public, mis en place en 2007, génère plus de 2 M€ d'impayés. Que l'on ne s'y trompe pas, cette espèce de crédit laissée à un certain nombre, et souvent pas les plus pauvres, a un prix, et c'est le contribuable qui le paye. Je reviendrai évidemment devant cette assemblée pour réformer un système particulièrement inefficace. D'ailleurs, la Chambre le demande.

Le stock de dettes hérité en 2014 approchait les 88 M€. Cet encours était alors supérieur à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement du budget. Au-delà de son poids, il avait un coût : près de 2,5 M€ chaque année.

Chacun connaît l'adage : les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, mais chacun sait aussi que je me suis attelé à la question de la dette, dès notre arrivée. Le stock a été diminué, nous avons remboursé 13 M€, sans obérer nos capacités d'investissement, et la charge des intérêts de la dette a diminué de presque 40 % depuis que nous sommes aux commandes.

En outre, la Chambre a pointé que la structure de cette dette connaissait des zones de fragilité. La précédente municipalité a souscrit 12 instruments de couverture que l'on nomme « swap » dans le jargon bancaire. Pour bien comprendre de quoi il s'agit, un swap est un contrat conclu avec une banque pour échanger un taux d'intérêt sur un prêt contre un autre taux conclu avec une autre banque ; l'opération s'avère gagnante lorsque le différentiel entre les deux taux est au bénéfice de la collectivité, ce qui n'a pas été le cas pour le Blanc-Mesnil. Je cite le magistrat : *« Entre 2011 et 2016, la Ville a versé aux banques lui ayant consenti ces swaps 1,9 M€ de plus. Tous les swaps ont entraîné une perte financière pour la Ville ».*

La sortie anticipée de ces produits financiers coûterait 273 000 € à la commune. En fait de gestion active de la dette, nous avons affaire ici à des apprentis sorciers dont le contribuable n'a pas fini de payer les errements.

La question des Ressources Humaines présente elle aussi les stigmates des gestions précédentes. C'était déjà mentionné par le magistrat dans le rapport précédent : le temps de travail des agents communaux s'élève au Blanc-Mesnil à 1 512 heures par an quand la loi le fixe au minimum à 1 607 heures ; presque 100 heures de moins.

Le Conseil Municipal, en 2001, décidait de ne pas appliquer les dispositions votées par le Parlement et la Chambre, et la Chambre avait déjà relevé en 2010 l'irrégularité de ce dispositif.

Lourd héritage, puisque cette décision illégale coûte plus de 2,5 M€ par an à la collectivité.

Tout aussi grave, mon prédécesseur décidait pour des raisons électoralistes, probablement peu avouables, l'avancement de grade de 89 agents communaux - c'est relevé par le magistrat - sans que les règles en vigueur n'aient été respectées ; aucun d'entre eux n'ayant réussi un examen professionnel ou un concours de la fonction publique, et sans que la Commission Administrative Paritaire, la fameuse CAP dont l'avis est pourtant obligatoire, n'ait été saisie.

Que dire de la non-application des dispositions législatives entrées en vigueur en 2013 concernant les indemnités des élus ? Celles-ci obligent la collectivité à appliquer sur les indemnités des élus éligibles l'intégralité des cotisations de Sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2013, ce qui n'a pas été fait puisqu'au regard des montants qui ont été alloués aux élus à partir du 1^{er} janvier 2013 et des situations individuelles de la plupart des élus de la précédente municipalité, les nets à payer des adjoints au maire auraient dû baisser. Tel n'a pas été le cas, et l'on reste interrogatif sur cette omission que nous avons dû bien évidemment compenser. Depuis 2014 ces règles sont respectées, nos élus payent toutes les charges.

Le constat est similaire sur le service de production et de distribution d'eau potable.

Comme vous le savez, notre commune n'est pas affiliée au SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) puisque nous avons la chance de pouvoir puiser directement une eau potable de bonne qualité, voire de très bonne qualité, dans les nappes phréatiques situées sous nos pieds.

En 1997, l'exploitation de ce service public a été confiée à une société privée, la SAUR. La Chambre est particulièrement sévère sur ce contrat de la SAUR qui a pris fin en 2015, et pour cause - je cite le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes : *« Le taux de rentabilité du contrat de délégation est extraordinaire, de plus, ce contrat ne prévoyait aucune modalité de partage du surplus entre la Ville et le délégataire, et malgré ses excédents la commune n'a pas sollicité du délégataire une révision du prix de l'eau, bien que les clauses contractuelles stipulaient expressément que tel devait être le cas »*.

Vous l'aurez compris par vous-mêmes, c'est l'utilisateur, le consommateur de cette eau, qui a été le dindon de la farce puisque c'est sur son dos et avec la manifeste complicité de la municipalité précédente, que le délégataire s'est octroyé de juteux bénéfices grâce à un prix de l'eau particulièrement élevé et en constante augmentation : + 8,5 % sur les cinq dernières années du contrat.

Pour un ménage blanc-mesnilois qui consommait 120 m³ d'eau en 2015, la « douloureuse » s'élevait à 530 € par an contre 474 € en 2011. En 2014, le prix payé par les usagers du Blanc-Mesnil était supérieur de 12 € à celui payé par le SEDIF, souligne la Chambre, et comme chacun a pu le constater, le nouveau contrat conclu en 2016 a généré une baisse du prix de l'eau de l'ordre de 50 % sur la note du délégataire, mais comme cela ne représente que 43 % du prix total, avec tous les impôts et toutes les taxes que l'on paye, cela représente en réalité une baisse de 12 % pour le consommateur, parce qu'on a fait prendre en charge les connexions de plomb que le délégataire n'a pas prises en compte malgré ses bénéfices, alors qu'il aurait dû le faire, soit une ardoise de 5 M€, que nous avons demandé au nouveau délégataire de prendre en charge, plutôt que nous. Donc, la baisse qui aurait dû être plus importante a été réduite à 12 % mais c'est déjà pas mal, du fait du manquement du délégataire de l'eau précédent.

La gestion du tissu associatif comporte également son lot de singularités, sinon d'irrégularités. La politique culturelle de la commune avait été confiée à une association, le Forum Culturel, moyen commode d'échapper, pour un service public, aux règles de droit public et de comptabilité publique. La Chambre Régionale des Comptes note au surplus qu'aucune publication n'a été réalisée par le Forum après 2008. Autrement dit, cette association ne produisait depuis cette date aucun bilan, ni aucun compte rendu, alors que la Ville lui versait une subvention annuelle de 1,8 M€.

En 2008, le Conseil Municipal externalisait sa politique en matière d'emploi et d'insertion à une association dénommée Blanc-Mesnil Développement. Celle-ci a perçu, bon an mal an, une subvention de la Ville oscillant autour de 300 000 € par année. Là encore, le constat dressé par la Chambre Régionale des Comptes est sévère : cette association s'apparente à « une association transparente ou para-municipale ». Ces qualificatifs sont employés lorsqu'une structure associative gère un service public en étant financièrement dépendante des fonds versés par la commune. J'ai mis fin à cette irrégularité par une délibération que nous avons votée dans cette assemblée municipale en mars dernier, malgré l'abstention des élus de l'opposition municipale, et chacun appréciera le sens de cette position à l'aune des critiques formulées par la Chambre.

Vous me pardonnerez la longueur du propos. Pourtant, je m'en suis tenu aux faits les plus significatifs pour souligner l'étendue de la tâche à laquelle mon équipe et moi-même sommes confrontés depuis 2014. Les esprits grincheux pourront dire que notre action est insuffisante, n'est pas assez rapide, j'y reviendrai. Les faiseurs de polémiques pourront toujours invoquer certaines observations de la Chambre pour en faire leurs choux gras, alimenter telle ou telle gazette ; au chapitre des vaines polémiques le rapport de la Chambre pointe assez longuement, compte tenu des enjeux, l'achat de boissons alcoolisées entre 2012 et 2014 pour une cinquantaine de milliers d'euros. Je laisserai s'il le souhaite à Didier MIGNOT le soin de s'exprimer sur cette question, mais il y a une même démonstration appuyée sur l'achat des places du match du PSG que j'assume sans complexe. Quand d'autres sont dispendieux en frais de représentation l'attribution de ces places à des agents communaux méritants ou à des personnalités extérieures en toute transparence ne sont pas plus contrares à l'objet...

Ces dépenses ne sont pas plus contrares à l'objet de la commune, et je les assume, que des frais de bouche pratiqués dans nombre de collectivités locales, voire au sommet de l'Etat, on l'a vu récemment.

Au-delà des enjeux financièrement modestes, à peine 0,02 % de la dépense communale pour ces places du PSG, la Chambre se positionne sur ce point quant à l'opportunité de cette action, ce qui me semble être une atteinte au principe de libre administration des collectivités locales.

Je ferme cette parenthèse et préfère poursuivre en mettant en exergue les points positifs du rapport de la CRC, alimenté par des actions et corrections que nous avons initiées depuis ma prise de fonction et que je poursuivrai jusqu'à la fin du mandat. Il convient de recentrer l'objet de ce contrôle qui vise en premier lieu à apprécier la situation financière de la collectivité. En dépit de sa relative pauvreté, la CRC note que « *la commune du Blanc-Mesnil dispose d'une situation financière équilibrée, marquée par une capacité d'autofinancement [son épargne] supérieure à la moyenne des villes similaires* ». Je cite la Chambre. Je la cite toujours : « *L'encours de la dette de la Ville est sécurisé. Il est inférieur à la moyenne de la strate et du département. Un processus de désendettement entamé depuis 2014 permet de réduire son montant* ».

Si je me satisfais de ce constat global, je reste évidemment vigilant sur la situation de nos finances communales et je partage les inquiétudes pointées par la Chambre à juste titre. Nous sommes particulièrement dépendants des dispositifs de péréquation, signe de la pauvreté de notre Ville. On sait que l'Etat est parfois prompt à tailler dans les dispositifs, renforçant ainsi les inégalités de territoire, notamment en Ile-de-France, entre l'Est et l'Ouest franciliens.

Par parenthèse, concernant la division des classes de CP en deux dans les zones en difficulté, nous avons 27 classes à séparer. Nous avons demandé à des maires de notre connaissance ce qu'ils faisaient et combien cela coûtait, etc., ils ont répondu qu'ils n'avaient pas de classes à séparer. Là encore, cette décision gouvernementale, même si c'est plutôt une bonne mesure, fait peser sur les villes à hauteur d'une centaine de milliers d'euros, le poids d'une décision pour séparer les classes, mais dans les villes riches on n'a pas ce problème.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Monsieur le Maire, il n'a jamais été décidé de séparer les classes, c'est deux enseignants par classe, c'est différent ! Il faut un peu d'imagination pédagogique.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur SOUBEN, je sais que vous avez été enseignant mais ne me donnez pas la leçon, je ne suis pas votre élève !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne vous donne pas la leçon, je vous donne un renseignement que beaucoup de maires – je l'ai entendu dans les médias – n'ont pas, c'est tout !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous admettez que si on veut bien faire les choses, c'est mieux de mettre une cloison et deux tableaux !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Pourquoi ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur SOUBEN, parce que c'est plus facile pour les enseignants et pour les élèves ! J'enfonce une porte ouverte.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Pas du tout ! En pédagogie il n'y a pas de porte ouverte, monsieur le Maire !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vous prend au mot, on ne le fait pas, mais vous verrez que les enseignants vont râler et que les parents d'élèves diront que ce n'est pas pratique. Je dis seulement que si on veut le faire convenablement, cela coûte une centaine de milliers d'euros. Or, ce sont à chaque fois les villes les plus pauvres qui doivent assumer financièrement les décisions d'un gouvernement qui ne réfléchit pas toujours. C'est pareil pour les rythmes scolaires : on nous a imposé une dépense à un moment où l'on réduisait les dotations de l'Etat. Je ferme cette parenthèse.

Vigilance également sur la maîtrise de la masse salariale qui reste le premier poste de dépense. Je salue le travail et l'investissement de l'ensemble des agents communaux. La raréfaction des ressources m'impose toutefois dans certains cas de repenser le mode d'action de nos services pour plus d'efficacité, à un moindre coût. Il en va de notre responsabilité collective pour adapter le service public aux enjeux de demain et satisfaire sans cesse des Blanc-Mesnilois, toujours plus exigeants il est vrai. Ils ont raison de l'être, notre budget est leur argent. D'autant que le contexte financier demeure lourd d'incertitudes.

Vous le savez, depuis 2014 l'Etat a mis à contribution les collectivités locales pour financer le redressement des comptes publics, en vérité pour combler son propre déficit l'Etat demande aux collectivités de se serrer la ceinture. Je crois pouvoir dire que sur ce point il y a une profonde divergence avec la CRC qui estime que la Ville n'a été que faiblement concernée par la baisse des dotations, quand nous avons dû subir une baisse de 5 M€ quand même, une bagatelle ! Qui ont été ponctionnés depuis 2014.

Autre sujet de discussion avec la Chambre qui appelle une redéfinition par le Conseil Municipal de l'équilibre entre la fiscalité et l'emprunt. C'est un propos qui est surprenant à l'heure où de nouveaux coups de boutoirs sont donnés à l'autonomie fiscale des communes, après la suppression de la taxe professionnelle, la disparition du budget communal de tout produit issu de la fiscalité des entreprises, et demain avec la réforme annoncée de la taxe d'habitation. C'est quand même un peu gonflé d'avoir de tels propos de la part de la Chambre au moment où on n'a jamais connu autant d'incertitudes. En quelques années, l'assemblée délibérante (Conseil Municipal) aura été dessaisie de l'essentiel de son pouvoir fiscal. Le propos de la Chambre en pareilles circonstances demeure incompréhensible, sinon inaudible.

Et je sais que l'ensemble des élus de cette assemblée (on a déjà débattu sur ce point) se rejoint sur ces questions pour dire non à une baisse des dotations aveugle, qui fait fi des spécificités des territoires, et non à cette érosion de notre autonomie fiscale. On l'a tous dit, je crois qu'on est tous d'accord pour le dire, et il faut ne jamais avoir été maire pour pouvoir prendre de telles décisions.

Pourtant, nous tenons nos engagements de campagne puisqu'aucune majoration fiscale, aucune majoration des impôts locaux n'a été appliquée, avec une capacité d'investissement préservée et même en croissance pour répondre aux lourds enjeux de notre commune, avec une dette maîtrisée, appuyée sur une gestion active, qui permet de diversifier les sources de financement, comme en témoigne notre adhésion à l'Agence France Locale cette année, et d'en réduire le coût. La gestion est adossée à une ligne de trésorerie pour ne pas laisser dormir des fonds sur notre compte au Trésor.

Sur le fond, ce rapport met en exergue un certain nombre de points de progrès. Je ne souhaite évidemment pas me soustraire à ces critiques que je veux constructives. Mon propos soulignera que nombre de corrections ont déjà été apportées et que la structuration progressive de notre administration pour l'adapter, la moderniser, va permettre à court et moyen termes, selon les dossiers, de faire en sorte que les recommandations de la Chambre ne restent pas cette fois-ci lettres mortes.

Première illustration de cet engagement : la constitution d'une véritable Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication, visant à rendre à notre commune son autonomie sur les questions centrales. Vous ne le savez peut-être pas, mais la messagerie électronique (email) n'est sous contrôle direct des services municipaux que depuis cette année. Jusqu'à présent, c'était une structure extérieure, le Syndicat mixte des Systèmes d'Information, qui l'hébergeait, sans garantie de confidentialité.

Cette autonomie progressivement retrouvée nous permet non seulement de mieux gérer les enjeux de la modernisation mais de retrouver une marge, puisque la contribution financière à ce syndicat a notoirement baissé : elle est passée de 746 000 € en 2016 à 506 000 € en 2014, soit environ 250 000 € d'économisés, et je ne désespère pas que la Ville puisse quitter ce Syndicat dont le fonctionnement n'est pas adapté au rythme des réformes que je conduis dans notre administration.

A l'occasion du déploiement du nouveau parc automobile en 2016 et en remplacement d'une flotte obsolète et polluante, des règles très strictes ont été mises afin de limiter les abus en termes d'utilisation des véhicules. Il est désormais imposé à tous les véhicules d'être dotés de carnets de bord et une vérification de leur renseignement par les utilisateurs est systématiquement faite.

S'agissant du suivi des consommations de carburants, des tableaux de suivi existent et permettent d'identifier les consommations individuelles par véhicule. Des profondes améliorations seront toutefois apportées avec l'octroi de cartes de carburant, assorti d'un suivi informatisé en lien avec le prestataire. Enfin, le Conseil Municipal, après avis préalable du Comité Technique le 20 juin, a été appelé lors de la séance du 30 juin 2017 à adopter un règlement interne encadrant l'usage des véhicules de fonction, de service, avec ou sans remisage à domicile.

S'agissant de la gestion des immobilisations comptables, je ne m'étendrai pas longtemps sur ce dossier très technique, au demeurant très ancien, puisque le point d'achoppement réside dans le traitement des écritures comptables de la période allant de 1999 à 2013.

Un travail collaboratif étroit est mené par mes services avec ceux de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

La gestion des impayés, que j'ai évoquée tout à l'heure, fait l'objet d'une étude en cours dont l'objet est de :

- repenser l'ensemble de la politique tarifaire de la commune,

- redéfinir les modalités d'inscription avec une volonté claire de les simplifier,
- généraliser la dématérialisation des processus,
- élargir les moyens de paiement modernes,
- reprendre les tranches de quotient familial pour les rendre plus équitables, notamment en supprimant les effets de seuils.

Je reviendrai évidemment prochainement devant ce Conseil Municipal pour lui soumettre le fruit de ces réflexions.

La gestion des Ressources Humaines : la question des Ressources Humaines, qui occupe une large place du rapport, est également au cœur de mes préoccupations.

La Chambre Régionale des Comptes constate qu'aucune délibération, ni aucun règlement intérieur, ne finalise les conditions d'avancement d'échelon à la durée minimale et semble regretter sa quasi automaticité... Oui ? Peut-être, mais je ne me sens nullement concerné par cette critique puisqu'étant arrivé en avril 2014, étant informé qu'il y aurait une réforme début 2015, on a bien évidemment attendu que la réforme soit en place. Aujourd'hui, l'avancement d'échelon se fait à la cadence unique, même durée d'ancienneté pour tous, et pour l'heure aucune modalité n'est prévue pour reconnaître plus particulièrement l'investissement et le professionnalisme de certains, alors quand la Chambre Régionale des Comptes conclut sur ce thème en mentionnant : « *Il conviendra de revoir les conditions d'avancement d'échelon des agents municipaux* », cela me laisse vraiment perplexe, vous me voyez en Vénus de Milo, les bras m'en tombent !

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2010 était quasiment muet sur la question de l'irrégularité du temps de travail. Celui que je vous ai présenté ce soir est quant à lui sans ambiguïté sur la question.

Si depuis notre arrivée j'ai pu régulariser la problématique des trois jours de RTT supplémentaires octroyés aux cadres et dont la régularisation avait été fortement recommandée par la Chambre dans son rapport de 2010, ou encore mettre fin à la pratique des autorisations d'absence pour départ anticipé en fin de service, veille de jour férié (note du 11 décembre 2015), la Chambre pointe aujourd'hui que depuis le 1^{er} janvier 1983 la collectivité fait une mauvaise application du contrat de solidarité.

Mauvaise application renouvelée par une délibération du 20 décembre 2001 transformant les 12 jours de congés supplémentaires qui n'avaient plus lieu d'être en 12 jours de RTT, tout en maintenant le temps de travail hebdomadaire à 35 heures. Ce n'est qu'à la lecture du rapport provisoire que je découvre cette situation : 34 ans d'irrégularité du temps de travail. Si une réponse technique à cette problématique peut être apportée sans trop de difficultés, il n'échappera à personne qu'il n'en est pas de même de la dimension sociale d'une telle réponse. La Chambre Régionale des Comptes poursuit et enfonce le clou en mettant en avant le coût important d'un tel dispositif. Je l'ai déjà dit plus tôt.

Devant les nombreux chantiers nécessaires à la structuration de cette collectivité, je préfère concentrer nos efforts sur les conditions de travail et d'emploi, source d'amélioration de vie au travail et/ou d'économies pour les finances locales.

Ainsi, un grand chantier a été lancé depuis le printemps dernier pour la résorption de l'emploi des vacataires. Il y avait beaucoup de vacataires, on va transformer un certain nombre de ces emplois de vacataires en CDD. Si la Chambre traite ce point sur le seul aspect réglementaire, ou comme une variable d'ajustement des besoins en personnels, et au regard de la durée du temps de travail, il est également important de souligner que ce recours massif aux vacataires pratiqué dans cette collectivité depuis de très nombreuses années, engendre aussi une très forte précarisation de l'emploi qu'il convient de stopper.

Ce Conseil Municipal aura tout à l'heure à se prononcer sur la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité. Vous constaterez que 92 emplois à temps non complet, équivalents de 28,7 temps complets, ont été identifiés, pour couvrir les besoins en personnel dans les secteurs de l'Enfance et de la Restauration à partir du 1^{er} janvier prochain. Ainsi, il sera mis fin au recours à des personnels « à l'arrache » à 10 heures le matin pour renforcer les équipes d'animation lors de la pause méridienne. Terminée l'attente d'un éventuel appel téléphonique pour quelques heures de travail, terminé le versement de leur salaire à terme échu ; dorénavant, les personnels recrutés le seront sur un contrat pour la saison scolaire complète, leur temps et les plannings de travail seront clairement définis, les modalités de leurs rémunérations et les cotisations seront conformes à la réglementation et les droits à une protection sociale leur seront appliqués.

Par ailleurs, la résorption de l'emploi des vacataires par la création d'emplois permanents à temps non complet permettra de répondre également à la problématique du suivi des effectifs. La Chambre Régionale des Comptes pointe un défaut d'information de notre assemblée sur ce point. Si effectivement les emplois occupés par des personnels vacataires ne figurent pas au tableau des emplois, il n'en est pas de même avec les emplois permanents à temps non complet, et ainsi le Conseil Municipal disposera d'une information plus cohérente et plus fiable. Nous sommes en accord sur ce point avec la demande de la Chambre.

Sur l'amélioration des conditions de vie au travail, je rappelle que j'ai décidé la mise en place de Tickets Restaurant, source de pouvoir d'achat supplémentaire, la création et la rénovation d'un certain nombre de lieux de travail, comme la rénovation des vestiaires, des espaces verts, de salles de pause à l'Hôtel de Ville, ou la création cette année (2018) d'un nouveau Centre Technique municipal offrant de futures conditions d'exercice inégalées jusqu'à ce jour.

Autre chantier lancé : la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Comme dans son rapport de 2010, la CRC constate l'absence d'un tel dispositif. La volonté de la collectivité n'est toutefois pas de créer un outil de GPEC mais de mettre en place une démarche globale de GPEC en intégrant des procédures et des outils. Un travail de cartographie des postes a été enclenché lors d'un dernier séminaire de cadres et le projet a fait l'objet d'une présentation lors du Comité Technique du 18 décembre. Cette cartographie permettra d'identifier précisément les postes de travail, de favoriser la mobilité interne. Un plan de formation pluriannuel a été validé par le Comité Technique le 21 février 2017. Il invite les agents à réfléchir sur leur parcours professionnel dans le cadre d'une évolution de carrière : concours, examen professionnel, reconversion professionnelle ou simple souhait de mobilité. Un protocole de reclassement professionnel est en cours de rédaction, il sera présenté aux membres du Comité Technique en début d'année 2018. Il a vocation à définir une démarche d'accompagnement des agents en reclassement professionnel au regard de leurs capacités et des besoins de la collectivité.

Le plan annuel de prévention présenté en CHSCT le 12 décembre dernier relance un travail pluriannuel sur le Document Unique qui s'attachera dorénavant à recenser les postes à pénibilité et/ou à forte contrainte afin de prévenir les risques d'usure professionnelle et d'offrir, au-delà du suivi médical, un accompagnement plus particulier aux agents concernés, autour de la question de la mobilité.

Enfin, l'entretien d'évaluation devra intégrer un temps d'échange autour de la mobilité, du parcours professionnel et des souhaits d'évolution.

Au passage, la cartographie des postes telle qu'elle est prévue intégrera la notion de grade plafond : pour un poste sera identifié le grade le plus élevé auquel peut accéder l'agent, il s'agira donc d'un critère pour l'avancement de grade et la promotion interne. Ce critère permettra à la collectivité de prendre en compte le fait que tant que l'agent n'a pas atteint ce grade il peut dérouler sa carrière sur le poste occupé. En revanche, arrivé à ce grade l'agent doit faire acte de mobilité pour poursuivre sa carrière s'il le souhaite. Ce dispositif doit répondre aux critiques de la Chambre. Ainsi, malgré un ratio d'avancement de grade à 100 %, la collectivité posera des critères objectifs et connus de tous. Je souligne que depuis mon arrivée tous les tableaux d'avancements de grade ont été soumis à l'avis préalable de la Commission administrative paritaire compétente, la CAP.

La Chambre Régionale des Comptes indique que la commune n'est pas dotée d'un organigramme général. C'est chose faite depuis la validation du Comité Technique le 26 septembre dernier. L'administration se structure au fur et à mesure des recrutements de cadres. Ainsi, dès le premier semestre 2018 les fonctions Ressources Humaines, Finances et Commandes publiques seront réorganisées par l'arrivée de cadres et la présentation en Comité Technique de nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement.

La restructuration, le développement, la modernisation de la gestion des Ressources Humaines, constituent une priorité de gestion pour la Ville.

Comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes, un plan de développement des Ressources Humaines a d'ores et déjà été élaboré. Il a permis d'identifier des chantiers prioritaires sur deux axes, restaurer les procédures et les outils, formalisation des besoins, traçabilité, mesure et responsabilisation des acteurs, et préparer la collectivité aux enjeux RH.

La gestion des Ressources Humaines devra favoriser une relation agent sur du conseil et de l'orientation, dans leur réflexion sur leur parcours professionnel, dans un esprit de contractualisation et pour le développement des connaissances, de la technicité de l'expertise métier. Elle devra également favoriser une dynamique avec les services autour des notions de responsabilité, sur les moyens alloués, et de partage des problématiques RH.

Vous me pardonnerez d'avoir été un peu long, mais il m'appartenait de vous apporter ma lecture et tout l'éclairage requis et utile sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je laisse à présent la place au débat.

Merci de votre attention. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MIGNOT, puis monsieur SOUBEN.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je serai évidemment plus bref que vous. Vous avez en quelque sorte réécrit le rapport en extrayant des phrases du rapport tel qu'il a été rédigé par la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez dit quelques inexactitudes, je ne vais pas lever l'ensemble de ces inexactitudes.

D'abord, la journée de solidarité ce n'est pas 1983 mais 2004 (je crois que c'est monsieur RAFFARIN), c'est un point de détail anodin.

Je tiens à préciser que vous avez ce rapport entre les mains depuis fin octobre, que nous l'avons découvert il y a cinq jours, et sur 97 pages, évidemment il faut travailler beaucoup plus en profondeur donc vous en avez une connaissance beaucoup plus fine et complète.

Je suis très surpris que vous disiez que c'est vous qui avez saisi la Chambre Régionale des Comptes ! Cela doit être la seule ville en France.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est pourtant le cas !

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Vous êtes un cas d'espèce. Vous me montrerez la lettre, alors.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

J'ai aussi rencontré les magistrats instructeurs, et ce n'est pas du tout ce qui m'a été dit. Je suis donc assez surpris.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je tiens le courrier à votre disposition.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je demanderai la lettre de saisine à la CRC, j'ai plus confiance.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'espère que la CRC vous la donnera, sinon je vous la donnerai.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je crois qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes doit toujours être considéré avec attention et sérieux. D'ailleurs, il faut s'interroger sur le fait (vous l'avez dit) que le dernier rapport faisait 30 pages et celui-ci 97.

La Chambre Régionale des Comptes avait sans doute beaucoup plus de choses à dire. Il s'agit d'un document important pour la collectivité, qui doit permettre de prendre la mesure des axes de gestion qu'elle produit et aider à la réflexion stratégique pour le futur. C'est également un outil utile pour nos concitoyens, qui leur permet d'apprécier globalement, même s'il y a beaucoup d'observations très techniques, la manière dont les deniers publics sont gérés, c'est-à-dire leur argent.

Je tiens à me féliciter de la qualité du travail des magistrats instructeurs qui ont observé (il s'agit d'un rapport d'observation) notre Ville durant les mois qui viennent de s'écouler. Pour les avoir rencontrés à deux ou trois reprises, j'ai constaté leur volonté d'aller au fond des choses en cherchant à comprendre, à se faire expliquer, à poser des questions sans concession, avec méthode et une opiniâtreté légitime. C'est une bonne chose pour notre démocratie et notre République qu'une instance telle que la CRC fasse ce travail de contrôle de gestion même si, et je fais là une analyse politique n'ôtant rien au travail des magistrats instructeurs, le prisme avec lequel la Cour des Comptes regarde les collectivités ou tout autre organisme public (par exemple, la Sécurité sociale) est un prisme libéral ayant pour dogme la réduction de la dépense publique, sur laquelle sont principalement construites ses observations et recommandations.

Ainsi, s'il est normal de prendre en compte les remarques d'ordre technique et juridique sur les écritures comptables et les inscriptions budgétaires, ces seules remarques, légitimes encore une fois, ne peuvent constituer le seul point sur lequel portent les observations et recommandations de la Chambre. Cela vaut pour beaucoup d'éléments pointés dans le rapport ; ainsi, pour les immobilisations, qui occupent une grande place de ce rapport, et la prise en compte du patrimoine de la Ville, acquis au fil du temps, et de ses amortissements. C'est un sujet un peu technique mais ce sont des choses importantes. C'est en fait l'amortissement du patrimoine et la prise en compte de ce que la Ville a produit depuis longtemps.

Il faut entendre les remarques de la CRC sur le fait que le manque de prise en compte de ces données handicape les écritures budgétaires et peut donc en altérer la sincérité. C'est le cas dans énormément de collectivités territoriales.

Nos administrations respectives, je crois, se sont attelées et s'attèlent à cette tâche complexe, à un rythme que la CRC juge insuffisant, néanmoins nous le faisons. Sur cette question, j'avais moi-même saisi et le Trésor Public, et la CRC, sur la difficulté que nous avons à travailler cette question, et la CRC ne m'avait pas apporté de réponse, me disant qu'elle ne savait pas comment faire. C'est un vrai sujet qui touche l'ensemble des collectivités territoriales dans ce pays.

Par-delà le fait que toutes les villes sont confrontées à cette question, du fait en grande partie de l'ancienneté du patrimoine, observer cette question par ce seul regard n'est pas satisfaisant et ne traduit pas une réalité politique car notre patrimoine, nos écoles, nos stades, nos équipements culturels ou autres, nos centres de vacances, nos CMS, l'ensemble de nos équipements, ne peuvent être regardés comme étant uniquement des dépenses, amorties ou non d'ailleurs, dans les écritures budgétaires, mais bien comme un patrimoine commun mis à la disposition de tous les Blanc-Mesnilois et de toutes les Blanc-Mesniloises. Et j'ai envie de dire, sans esprit provocateur ou polémique envers la Cour des Comptes, c'est avant tout aux habitants que nous devons rendre des comptes et agir en vertu des engagements pris et des pouvoirs qu'ils nous ont donnés via le suffrage universel.

Les remarques sont donc utiles et légitimes, il faut les intégrer, mais elles ne peuvent pas être l'alpha et l'oméga des conclusions politiques qui peuvent en être tirées. J'ai évoqué la question des immobilisations mais cela vaut aussi pour (autre sujet évoqué par la Chambre et vous l'avez relevé) le personnel, son temps de travail, la masse salariale, regardés là aussi sous le seul angle de la dépense publique alors qu'il s'agit avant tout de la production de services publics de proximité utiles à la population.

Je ne dis pas qu'il faut jeter l'argent par les fenêtres. Il faut bien sûr être rigoureux dans la dépense publique mais on aimerait autant de rigueur à l'égard de l'évasion fiscale, de l'ordre de 80 milliards par an dans notre pays. Ce n'est évidemment pas à la CRC de faire ce type de commentaire, elle fait son travail, mais notre responsabilité d'élus, collective, est d'en faire une analyse politique de la mettre en partage avec nos concitoyens.

Il y a bien d'autres choses dans ce rapport de 97 pages. Comme toujours dans un rapport de la CRC, les ordonnateurs, comme les appelle la Chambre, c'est-à-dire pour une ville les maires en exercice durant la période examinée, font l'objet de remarques sur un certain nombre de leurs actes de gestion, sur des points précis, notamment concernant l'utilisation de l'argent public. Cela me concerne, cela vous concerne aussi pour une large part et sur des choses qui ne sont pas anodines. Vous avez cité des sommes me concernant. C'est vrai que sur la question du Paris Saint-Germain et des abonnements que vous prenez : 140 000 € en deux ans c'est quand même pas mal ! Il y a le salaire de vos collaborateurs...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En trois ans.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Il y a les relations avec les associations, le cabinet d'avocats. Il y a d'autres remarques sur les associations, le financement des associations sportives ; tout cela, ce sont des réalités objectives. Je ne vais pas citer le rapport, vous l'avez beaucoup fait. Moi, je vais inviter les gens à consulter l'intégralité de ce rapport qui sera disponible dès demain matin sur le site de la CRC. C'est très important. Donc, il ne s'agit pour moi ni d'exagérer, ni de minorer tous ces éléments. Je souhaite que ces 94 pages soient, par les moyens que vous jugerez bons (c'est à vous seul d'en décider) portées à la connaissance du public le plus large, pourquoi pas à tous nos concitoyens, comme cela s'est fait en d'autres temps dans notre Ville, afin d'assurer la plus grande transparence que nous devons à la population.

Il est toujours facile, comme vous le faites, de citer des phrases extraites du rapport, mais votre exercice de citations ne fait pas pour autant une vérité et la vérité des 97 pages. Nous sommes des adversaires politiques, mais nous faisons de la politique. Nous savons toutes et tous ici combien la politique fait l'objet de discrédit, souvent même d'écœurement de la part de nos concitoyens.

Cette situation, l'abstention notamment qui en découle, est très occupante pour notre démocratie et la République, et nous avons la responsabilité d'y remédier. La transparence, l'information partagée par le plus grand nombre de nos concitoyens, même si cela peut parfois nous mettre en difficulté, sont pour moi des éléments essentiels du remède. Je vous invite donc, monsieur le Maire, à publier très, très largement l'intégralité de ce rapport de la CRC à la population.

Enfin, il y a d'autres éléments plus structurels qui doivent appeler notre vigilance pour l'avenir et qui feront l'objet de débats à répétition, notamment dans le cadre du vote de votre budget 2018. On ne pourra pas tout traiter ce soir ici, j'en ai bien conscience, d'abord parce que c'est un long rapport et que nous l'avons, je l'ai dit, seulement depuis cinq jours en notre possession et qu'il mérite bien évidemment des relectures plus attentives de notre part. Et puis, évidemment, c'est dans la vie de notre Conseil Municipal et son actualité que des contenus de ce rapport pourront faire écho au fil du temps et se confronteront à la réalité de votre gestion.

Un mot rapide sur la dette. Contrairement à ce que vous affirmiez au début de ce mandat, la situation était tout à fait saine, c'est indiqué par la CRC et elle ne fait aucune remarque indiquant l'inverse... Encore une fois, inutile de faire des moues, lisez le rapport ! Sans forcément rentrer dans le détail des points abordés, je veux pour illustrer mon propos pointer quelques sujets que nous aurons à traiter dans les mois et les années qui viennent et qui font l'objet d'observations importantes structurellement. Ce n'est pas un procès d'intention mais une inquiétude, que vous devez sans doute avoir aussi et que nous devons tout avoir, sur l'avenir financier et budgétaire des collectivités territoriales, et pour le cas de notre Ville, c'est le cas du nouveau Programme national de rénovation urbaine sur lequel la Chambre attire notre attention, au regard des investissements lourds estimés à 50 M€ pour la Ville, qui nécessitent beaucoup de prudence et d'anticipation.

Autre sujet (je ne veux pas tout aborder, je veux tenir un propos concis), le contexte institutionnel encore incertain. On aura des éléments en janvier avec la Conférence des territoires, mais c'est un contexte institutionnel encore incertain qui, conjugué avec votre politique du one shot, c'est-à-dire l'obtention de recettes non pérennes par la vente du foncier et du patrimoine communal, fragilise, comme cela a été dit par la Chambre, la situation financière de la commune.

Il faut sortir de ces schémas, à mon avis, qui nous conduisent droit dans le mur. En première conclusion, je veux dire qu'il y a toujours des enseignements à tirer et des actes à produire suite à un rapport de la CRC. Comme vous le demande le président de la CRC, en vertu de la réglementation vous avez un an pour apporter un certain nombre de réponses aux observations et recommandations qui vous sont faites.

Nous serons évidemment très attentifs aux suites que vous allez donner à ce rapport et j'invite vraiment la population à se rendre sur le site de la Chambre Régionale des Comptes dès demain matin.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, monsieur MIGNOT, pour cette déclaration qui a le mérite d'être cohérente, en tout cas, avec ce que vous exprimez habituellement.

Juste un point, mais vraiment sans souci de polémique : on vend du foncier au meilleur prix possible, et on achète aussi ; donc des terrains, des choses qui sont dans l'intérêt de la Ville, seront revendus peut-être par nos lointains successeurs, c'est le jeu. Vous avez préempté, vous aviez des terrains, aujourd'hui on en tire le meilleur profit pour la Ville et pour les habitants mais dans le même temps on achète aussi.

Monsieur SOUBEN avait demandé la parole.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

J'apprécie, comme Didier MIGNOT, le rapport de la Cour des Comptes, elle démontre tout l'intérêt des processus démocratiques dont elle fait partie. On voit aussi tout l'intérêt du travail d'une opposition municipale.

Ensuite, je voudrais montrer, comme elle le démontre, que l'écologie est très souvent de l'économie et notamment une source de réduction des dépenses. Je vais me prêter à une petite lecture sélective de ce rapport, comme vous l'avez fait, pour illustrer deux choses, notamment le fait qu'on était contre le versement de sommes à des sportifs de haut niveau et qu'on préférerait que ces sommes aillent aux enfants blanc-mesnilois pour faire du sport.

La Cour des Comptes dit à la page 89 : « *des conditions de versement de cette somme sont irrégulières* », on appréciera l'euphémisme des propos de la Cour des Comptes ; versement de ces sommes irrégulières, bon !

Un petit peu plus loin on voit : « *La Chambre relève que le versement d'aides directes à des sportifs de haut niveau est atypique* ». C'est bien dit ! Atypique ! « *Leurs conditions de mise en œuvre sont contraires aux cadres réglementaires* », là aussi c'est bien dit ! Ils ne disent pas « illégales » ou « illégitimes » mais « contraires au cadre réglementaire ». Voilà, donc on avait bien fait de voter contre. Ce rapport-là nous conforte dans cette idée.

Je finirai en prenant le deuxième exemple sur l'écologie, à propos de la décarbonatation. Je me rappelle qu'on vous avait alerté là-dessus parce que là aussi, on était face à cette arnaque que les sociétés qui s'occupent de l'eau développent sur tout le territoire français et même sur toute l'Europe.

Page 83, on voit que le sondage que vous aviez fait auprès des Blanc-Mesnilois dit qu'au-delà de son orientation, la question n° 6 repose sur des mensonges. Ils ne disent pas « mensonges » mais « informations erronées », là encore c'est bien dit !

Je pense comme Didier MIGNOT qu'il faut que l'ensemble des Blanc-Mesnilois ait l'ensemble de ce rapport. Bien entendu, on n'est pas obligé de le tirer en papier et de le mettre dans toutes les boîtes aux lettres mais je pense que sur le site de la Ville...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a plus de réserve parlementaire, en plus, pour nous aider ! C'est dommage.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Ce serait utile que tous les Blanc-Mesnilois puissent l'avoir. Ils s'apercevront qu'ils ont échappé à lourd ! Si je ne m'abuse, c'est une augmentation de presque 50 % des factures d'eau qui aurait eu lieu si jamais on était passé à cette décarbonatation qui repose, encore une fois, sur des mensonges.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur la décarbonatation, monsieur SOUBEN, on l'avait mise dans la DSP en option parce qu'un fort pourcentage de Blanc-Mesnilois dans les réponses au questionnaire nous disaient : « L'eau est trop calcaire », donc on s'est réservé la possibilité d'enlever du calcaire de l'eau et c'est vrai qu'au moment de lever ou pas l'option, on s'est posé la question. Quand j'ai vu le coût je me suis dit que ce n'était pas possible. Donc, on n'a pas retenu cette option, on l'a abandonnée, ce qui a été noté d'ailleurs par le magistrat de la CRC. Il n'y a pas d'arnaque derrière, mais simplement le fait qu'on s'est gardé la possibilité de le faire ou pas. On a réfléchi, posé la question aux habitants, c'est ce que vous appelez la concertation, c'est cela ? Et puis, on s'est rendu compte que finalement...

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Justement, sur la concertation, je me rappelle qu'ici j'avais dénoncé ce sondage. Vous m'aviez accusé d'avoir bidonné le sondage alors que c'était le sondage qui était lui-même bidonné, puisque la Cour des Comptes dit à la question n° 7, qu'on ne peut pas répondre non, à la question n° 6 que cela repose sur des mensonges. Vous voyez bien qu'on a bien fait de dénoncer ce sondage bidon !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais que vous le dénonciez ou pas, ce n'est même pas le sujet. Monsieur SOUBEN, au moins il a le mérite d'exister, ce sondage. Je n'ai pas le souvenir que quand vous avez mis la SAUR, vous ou vos amis avant, on ait eu le moindre sondage ! Donc au moins, il existe, on a demandé l'avis des gens. Peut-être que certaines questions étaient rédigées d'une manière un petit peu maladroite mais en tout cas l'idée n'était pas d'orienter la population, la preuve ! On a pris la décision inverse, on a rejeté la décarbonatation.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Heureusement qu'on était là !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si vous n'étiez pas là, monsieur SOUBEN, on vous inventerait !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Ça m'étonnerait qu'avec les amis que vous avez vous puissiez m'inventer !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Concernant les sportifs de haut niveau, on n'a pas fait cela comme ça ! On a pris l'avis d'un avocat qui était spécialisé dans le domaine des contrats sportifs et qui nous a dit : « C'est possible de le faire », donc on l'a fait comme ça parce qu'on voulait... Je rappelle que nous avons sponsorisé directement deux athlètes : Annabelle EURANIE, BMS Judo, et Guillaume CHAINE côté Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo, parce qu'on pensait que ces deux athlètes-là... D'ailleurs, ils nous le demandaient. Je leur ai dit : « Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous, pour vous amener jusqu'aux Jeux de Rio ? », ils nous ont dit « il faudrait qu'on puisse aller à l'INSEP régulièrement », donc les libérer de leur job à mi-temps.

Je crois qu'Annabelle était à la Douane ou quelque chose comme ça, et Guillaume avait un autre employeur. On a trouvé que le meilleur moyen pour que ces athlètes puissent bénéficier directement des sommes était de le faire de cette manière-là et si on avait dû aller devant le juge, on avait tous les arguments pour le défendre. Cela dit, tout ça maintenant est hors d'actualité puisque le contrat d'Annabelle est arrivé à son terme et je crois qu'elle a mis un terme à sa carrière internationale, et le contrat de Guillaume CHAINE se termine bientôt. Il a obtenu une médaille de bronze au Championnat de France mais son contrat avec la Ville se terminera et on verra ce que son club décidera de faire.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Donc à quoi ont servi les sommes versées ? Parce que par exemple pour Guillaume CHAINE il y a encore une subvention dans ce Conseil Municipal alors que vous nous annoncez qu'il finit sa carrière. A quoi cela sert-il ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vous dis pas qu'il finit sa carrière, je vous annonce que son contrat se termine.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Et pendant ce temps nous avons des judokas qui travaillent sous une bâche !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vous ai pas dit qu'il terminait sa carrière, il vient d'être médaille de bronze au Championnat de France ! Et il disputera le tournoi de Paris en début d'année. Son contrat arrive à son terme et dans la mesure où le magistrat attire notre attention, nous n'irons pas à la « castagne » inutilement. Son club décidera sous quelles conditions il renouvelle le contrat et son club paiera lui-même, tout simplement !

Brigitte LEMARCHAND.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Tout d'abord, je trouve très prétentieux de la part de l'opposition..., justement il est mentionné dans le rapport de la CRC qu'ils ont eu des recommandations dont ils n'ont pas tenu compte, donc c'est bien de voir ce que nous ferons mais cela s'adresse déjà à eux-mêmes et eux n'ont rien rectifié. Donc, s'il vous plaît, un peu de modestie !

Je voulais revenir sur le contrat des sportifs, monsieur le Maire l'a dit. Néanmoins, il n'y a pas d'amalgame à faire sur l'attribution des subventions. Là, on parle de subventions globales, non, il est question de deux subventions qui ont été attribuées à deux judokas. Nous avons pris conseil il y a trois ans donc en aucun cas nous n'avons voulu faire quelque chose mal, et là il est préconisé... On aurait dû faire un droit à l'image, ce qu'on n'a pas fait. Pour répondre à monsieur SOUBEN, nous avons fait un contrat de trois ans à monsieur CHAINE, nous allons voter effectivement la fin du contrat, ensuite cela devient la décision de son club.

Quant à la bâche sous laquelle sont nos judokas, les pauvres... Le Département nous demande de venir sous notre bâche, tellement elle est sympa ! Je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est une bâche ! Nos associations sont très contentes et d'autres clubs qui sont venus se disent très satisfaits du provisoire sur la Ville du Blanc-Mesnil, alors mesurez quand même vos propos, s'il vous plaît !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

J'aimerais bien, madame LEMARCHAND, que vous nous disiez en quoi les contrats de ces sportifs de haut niveau ont apporté quelque chose aux petits Blanc-Mesnilois. Et je suis désolé, le toit dont vous parlez est bien une bâche, ou alors on ne parle pas de la même chose !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur SOUBEN, la bâche dont vous parlez est provisoire parce que le dojo va être aplati par la SGP donc c'était ça ou rien. C'est provisoire et cela ne nous coûte pas loin d'un million d'euros, mais payé par la SGP parce que nous négocions, nous.

Vous savez, nos petits Blanc-Mesnilois sont bien heureux de s'entraîner avec des athlètes de haut niveau, quel que soit le club. On a deux clubs en Division 1, les gamins, dans l'un ou l'autre club, sont blanc-mesnilois. J'étais l'autre jour à l'entraînement, un gamin prenait une raclée face à Priscilla GNETO (avant qu'elle soit blessée), il avait des pépites dans les yeux et je pense que le lendemain matin toute l'école a su qu'il avait fait l'entraînement face à Priscilla. C'est exceptionnel pour eux, ça les tire vers le haut et ça leur donne de l'ambition.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Et ils ne peuvent pas venir gratuitement s'occuper des enfants ? Des sportifs le font !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si je peux terminer... Ces athlètes de haut niveau, pour pratiquer leur sport à haut niveau, à un moment donné il leur faut bien un revenu et s'ils n'étaient pas venus chez nous, si on n'avait pas fait ce contrat à ce moment-là, ils seraient peut-être partis dans un autre club. Je suis très heureux qu'on ait pu avoir deux champions au Blanc-Mesnil. Je comprends que vous soyez contre le sport de haut niveau, je respecte votre position, monsieur Souben, mais n'empêchez pas les Blanc-Mesnilois d'apprécier d'avoir une équipe qui est la meilleure de France, une autre qui est de bonne qualité. Les deux équipes forment des champions, des jeunes, et les résultats de nos sportifs retentissent sur l'image de la Ville. Aujourd'hui, on parle de la Ville différemment et ça me fait plaisir. Si vous n'êtes pas d'accord avec ça, libre à vous, mais ne niez pas les bienfaits d'avoir au Blanc-Mesnil des sportifs de haut niveau, à tout point de vue, y compris pour nos petits.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai jamais dit que j'étais contre le sport de haut niveau, je suis contre le système de ce sport-là à ce niveau-là. On voit tous les jours dans la presse les abus qu'il y a dans ce système-là. Des sportifs de haut niveau viennent s'occuper des gamins gratuitement, donc est-ce bien le rôle de la municipalité, vu le rapport que la municipalité établit avec ces clubs, de donner plus d'argent à un sportif de haut niveau qu'à un club ou à des enfants de nos quartiers ? Voilà la question que je me pose.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, l'un n'empêche pas l'autre. On va arrêter là parce que le Conseil Municipal sera long. Vous n'imaginez pas le retentissement qu'aurait, et sans rien enlever aux petits, pour la Ville du Blanc-Mesnil, la présence de Blanc-Mesnilois aux Jeux Olympiques en Judo. C'est ce que nous visons. Nous aurons des Blanc-Mesnilois présents à Tokyo sur les tatamis et Le Blanc-Mesnil sera représenté, et pas seulement sur les tatamis, quelque chose me dit que nous aurons peut-être une haltérophile également présente aux Jeux. Peut-être un tennisman, qui sait ?

C'est important, cette politique sportive de la Ville, on parle de notre Ville différemment à travers les résultats de différents sports, monsieur SOUBEN. C'est important qu'on parle différemment de la Ville du Blanc-Mesnil, ce n'est pas simplement les poubelles qui brûlent. Je veux qu'on respecte les habitants de la Ville et le chemin le plus court pour qu'on parle en bien du Blanc-Mesnil, c'est les résultats de nos sportifs.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Donc pour vous, il faut payer pour ça. Je dis que si ce sont vraiment des sportifs Blanc-Mesnilois, ils peuvent le faire sans qu'on paye.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas d'autre choix et il y a une grande différence entre venir faire un entraînement gratuit aux enfants, cela, on peut l'obtenir, et combattre pour un club tout au long de l'année et participer à la bonne image qu'il a.

Fabien GAY.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Ce débat est intéressant. Je ne vais pas prolonger mais le vrai débat est le statut du sportif. Nous nous étions exprimés, je pense qu'on peut être d'accord au moins sur ça. Au moment de la baisse des dotations aux collectivités, est-ce aux collectivités d'assurer comme ça ? En même temps, les sportifs comme les judokas ont besoin d'argent pour pouvoir exercer. Cela demande un vrai débat.

Ce sera court : comment fait-on pour faire la communication de ce rapport au grand public ? On ne va pas le mettre dans toutes les boîtes aux lettres.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On peut le mettre en ligne, déjà, sur le site de la Ville, par exemple.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Est-ce qu'on s'y engage ? Et pas dans un petit coin !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un tirage papier de 100 pages pour 22 000 boîtes aux lettres, c'est compliqué et cher.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Si ce n'est qu'un article dans Le Blanc-Mesnilois, on se fait confiance, mais s'il est aussi partial que ce que j'ai entendu dans la présentation...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'était la vérité pourtant !

MONSIEUR FABIEN GAY :

Il manquait quelques éléments à partir de 2014. Ce serait bête que le grand public n'en bénéficie pas. Comment fait-on, concrètement ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas d'opposition à le mettre en ligne sur le site de la Ville. Je pense que c'est le meilleur moyen.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Mais pas en bas. Tout !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En totalité, avec ma note attachée.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Le rapport entier, 97 pages.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Le rapport précédent était-il en ligne ? On reçoit des leçons tout le temps mais...

MONSIEUR FABIEN GAY :

Bien sûr, il était en ligne. Et il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais bien sûr ! Vous aviez une communication... Mais oui ! Arrêtez !

MONSIEUR FABIEN GAY :

Il ne faisait que 30 pages. Là, il y avait beaucoup à dire. Il ne faut pas s'énerver comme ça !

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Vous êtes donneur de leçons, c'est épouvantable, arrêtez ! C'est pénible.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Où ai-je été donneur de leçons ? On demande que ce rapport soit rendu public, pour qu'il soit accessible au plus grand nombre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il sera rendu public, mais vous ne pourrez pas faire l'économie du fait que les trois quarts du rapport nous disent que s'il faut corriger le résultat constaté aujourd'hui c'est quand même le résultat du passé.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Non, non, il faut laisser le public juger.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis serein...

MONSIEUR FABIEN GAY :

J'invite les Blanc-Mesnilois à lire notamment les sept premières pages sur les recommandations. Après, on a un débat.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du débat, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2011 et suivants.

2. CHOIX DU MODE DE GESTION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous savez que la gestion des trois marchés forains de la Ville arrive à son terme le 1^{er} juillet 2018, donc il est question de savoir ce que l'on fait. On n'a pas les moyens, même si j'ai été tenté de le faire, de revenir en régie municipale. On a vraiment du mal. Il y a six ou sept délégataires sur le marché et les villes passent leur temps à en virer un pour en prendre un autre et finalement on a un peu de mal à obtenir ce qu'on souhaite, pour dire les choses clairement.

De plus, on nous apprend que ce délégataire-là est en liquidation judiciaire au 31 décembre. Il faut trouver une solution pour les six mois qui restent. Nous avons sorti EGS la dernière fois, la majorité précédente avait sorti le précédent pour mettre EGS, nous avons voulu donner sa chance au nouveau, c'était pareil, les appels d'offres entre EGS et le nouveau, même si des échos étaient favorables et d'autres un peu moins. Nous avons tenté en disant qu'il ne pourrait pas faire moins bien mais il est finalement en liquidation judiciaire, c'est comme ça ! Nous sommes obligés de mettre une rustine pour les six mois.

Nous sommes en situation de décider si nous continuons sur la base de la concession ou si nous revenons en régie municipale. Je pense qu'il faut rester en concession parce que nous n'avons pas en interne, dans la municipalité, les personnes qui vont bien pour faire le travail souhaité, donc les ressources en interne.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour le rapport.

Sur le délégataire actuel, on vous avait alerté à l'époque sur le fait qu'il était déjà très endetté, que son chiffre d'affaires était inquiétant. Il travaillait dans une autre ville de la circonscription, je me rappelle très bien des propos de madame BUFFET à cette époque, on vous avait alerté sur le fait que cette affaire-là n'allait pas tenir. Vous avez fait un autre choix, respectable, ce n'est pas la question, mais parfois écouter l'opposition ce n'est pas mal. Vous étiez informé de la situation, et ça allait arriver pendant...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas toujours une bonne idée d'écouter l'opposition, sinon on nous le reproche car on est élu avec une majorité.

Sur cet aspect de Nouveaux Marchés de France, puisqu'il s'agit d'eux, c'est vrai qu'on avait des échos pas très favorables de la Ville de Stains mais aussi d'autres échos très favorables d'autres villes. Puisque les propositions étaient un peu identiques on s'est dit... EGS nous disait que ça allait être miraculeux : « Avant ce n'était pas terrible mais on va tout faire, vous verrez... ». Devait-on les croire ? Et Nouveaux Marchés de France... Toute nouvelle entreprise qui arrive sur un segment de marché est critiquée par ceux qui sont là.

Nouveaux Marchés de France faisait baisser un peu les prix, c'était un peu le cas de Nantaise des Eaux sur la délégation du service de l'eau, qui a d'ailleurs servi de locomotive pour faire baisser les prix et a été rachetée tout de suite après parce que les gros ne se laissent pas manger par un petit. Je pense que le rachat de Nantaise des Eaux est une mauvaise nouvelle parce que les prix du service de l'eau vont remonter partout ailleurs. Nous sommes tranquilles pour dix ans mais cela risque de remonter parce que Nantaise des Eaux tirait le prix vers le bas. On a pensé que c'était le cas de Nouveaux Marchés de France, on a fait en conscience ce choix, ce n'était ni pire, ni mieux qu'EGS, objectivement, voilà, c'est comme ça.

Je vous propose de voter pour une... Monsieur SOUBEN.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Nous voterons contre parce que nous aurions préféré que ce soit une régie municipale, et notamment quelque chose nous inquiète : le recyclage des déchets de marché qui sont une source relativement pure de carbone, pour lequel nous avons prévu une station de méthanisation. Là, c'est un recyclage fait par incinération, c'est ce qui dépense le plus d'énergie et qui obtient le moins de résultats possible. Voilà pourquoi nous voterons contre ce mémoire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous confirme, monsieur SOUBEN, qu'on avait mis une clause dans le marché pour le recyclage des cartons, cagettes, etc.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne vous parle pas de cette clause qui est obligatoire, la loi vous y oblige, mais des déchets de marché, les invendus, tout ce qui est organique. Cela coûte horriblement cher en énergie car il faut le sécher avant de l'incinérer, alors qu'il suffirait de le méthaniser et on pourrait récupérer une source d'énergie. Tant qu'on n'aura pas compris que dans les marchés, les cantines scolaires, il y a une source inépuisable de déchets organiques qu'il ne faut surtout pas mélanger avec les autres pour la garder pure, nous nous opposerons à ce type de mémoire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté. Qui est pour le principe de la concession ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le principe de la concession comme mode de gestion pour l'exploitation des marchés forains communaux et les principales caractéristiques du futur contrat de concession y afférent.

3. CHOIX DU MODE DE GESTION DU THEATRE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisse la parole à notre Adjoint à la Culture, monsieur Karim BOUMEDJANE.

MONSIEUR KARIM BOUMEDJANE :

Merci, monsieur le Maire. Le mémoire qui est soumis à votre vote concerne notre choix de faire appel à un délégataire pour la gestion du théâtre municipal. Avant d'évoquer les éléments qui ont motivé un tel choix de gestion, je tiens à rappeler l'historique de ce lieu de diffusion.

Jusqu'à la fin de l'année 2014, le théâtre, ex-Forum, était géré par une association, le Forum Culturel. Cette association de loi 1901 percevait de multiples financements et principalement celui de la municipalité pour près de 1,8 M€.

Les Blanc-Mesnilois nous ont donné mandat pour faire évoluer l'offre culturelle et particulièrement à cet endroit puisque nous avons mis fin à ce conventionnement et nous avons souhaité faire revenir ce lieu de diffusion dans le giron municipal.

Une directrice a été recrutée en février 2015 afin de créer un théâtre municipal, ce qui a été le cas. Cette personne a choisi de quitter ses fonctions à la fin de son contrat, un an plus tard et non pas, soit dit en passant, en étant licenciée, comme c'était indiqué dans le rapport de la CRC.

C'est alors que Gilbert DESVEAUX, le directeur actuel, a été engagé, un directeur qui a fait un excellent travail avec son équipe qui, pour beaucoup, n'était pas formée à ce métier. Il a proposé une programmation variée, de qualité, ce qui a permis d'améliorer la fréquentation du théâtre au Blanc-Mesnil ; un théâtre doté de plusieurs salles dont une de 300 places, qui ne permet plus aujourd'hui d'accueillir plus de spectateurs puisque le mécanisme de la fosse est devenu obsolète.

Nous avons donc souhaité donner une toute autre dimension à la salle Barbara en augmentant sa jauge à 680 places assises. Les travaux interviendront avant l'été pour s'achever à la fin de l'année 2018. Nous pouvons tabler raisonnablement sur une réouverture du théâtre au début de l'année 2019.

Avec ce nouvel écrin, nous avons une ambition nouvelle pour ce théâtre qui nous amène à faire appel à un délégataire, qui sera le plus à même de gérer ce lieu, mettre à profit son savoir-faire, ses réseaux, pour offrir une programmation orientée vers tous les publics et représentée par toutes les formes artistiques en matière de théâtre, d'humour, de thématiques de divertissements, jeune public, et j'en passe. Un choix de gestion qui permettra de maîtriser la dépense publique, d'optimiser et de faire supporter au délégataire tous les risques liés à la gestion d'un théâtre, qu'ils soient d'ordre économique ou autre, inhérents à son activité.

J'insiste sur le fait que faire appel à un opérateur privé permet plus de souplesse, plus de réactivité, une meilleure fluidité dans la gestion d'un théâtre qui souffre aujourd'hui du fonctionnement classique d'une administration. Ce n'est pas un grief lancé à l'administration, ce sont des lenteurs classiques, normales, mais qui ne correspondent pas à la réalité au quotidien d'un théâtre, mais cela, Hervé BRAMY, vous le savez. J'insiste donc sur ce point.

Par ailleurs, des objectifs, une clause de revoyure, seront déterminés tout au long de l'exercice de cette activité de service public (c'est toujours du service public). Le délégataire sera partenaire de la Ville, c'est important de l'appréhender ainsi. Il prendra en compte les exigences formulées par le délégant, donc la municipalité.

Cette future gestion avec affermage, si elle est adoptée, s'exercera avec tout le contrôle qui s'impose.

Enfin, cette gestion permettra de donner de la cohérence, de la visibilité, de la crédibilité, à ce lieu de diffusion.

Merci, monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Karim. Précisons qu'on garde la main sur la programmation et sur la billetterie, c'est-à-dire sur les tarifs. Monsieur BRAMY, puis monsieur SOUBEN.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Monsieur le Maire, chers collègues, notre décision ne va pas vous étonner, nous voterons contre votre projet de privatisation du théâtre municipal. C'est un sujet redondant d'opposition. Nous ne défendons pas la même vision de la culture, de son utilité au service de l'émancipation humaine – j'y reviendrai. Nous ne considérons pas que la culture doive être considérée comme un coût.

Ce qui vous conduit aujourd'hui à augmenter le nombre de sièges du théâtre pour un budget de 1,2 M€ n'est pas principalement de pouvoir accueillir un public plus large, mais de pouvoir rentabiliser les coûts de fonctionnement. Pour un opérateur privé (ce sera le cas) qui devra se rémunérer sur le prix de la place, il est plus aisé de pouvoir disposer d'un plus grand nombre de places. De toute façon, sur cet aspect précis des travaux nous n'avons pas grand-chose à dire puisque vous avez déjà pris votre décision, sans débat au Conseil Municipal, ni même avec la Commission Culture, monsieur l'Adjoint, et encore moins avec la population.

Nous prenons donc acte de votre engagement en date du 20 septembre dernier, par la voie d'un marché à procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre visant l'amélioration de la jauge du théâtre.

Dans la note que vous avez transmise aux membres de la Commission des Services publics, et qui a été confirmée par votre adjoint, monsieur le Maire, vous résumez l'esprit de la programmation que vous souhaitez en trois mots : théâtre, humour, divertissement. Je disais à Jean-Yves SOUBEN que j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière le « j'en passe » parce que cela nous intéresse vraiment.

Lors de cette commission, vous nous avez précisé que vous souhaitiez, monsieur le Maire, faire vivre au Blanc-Mesnil les spectacles présentés dans les théâtres parisiens, sans doute pour ne pas dépayser les Parisiens un peu plus fortunés que vous rêvez de faire venir au Blanc-Mesnil.

Que vous le vouliez ou non, sortir à Paris restera un plaisir que vous ne parviendrez pas à remplacer avec le théâtre du Blanc-Mesnil, si c'est uniquement là votre objectif.

Quand je pense que vous n'avez pas cessé de critiquer le fait que le Forum faisait venir des Parisiens ! Très franchement, sur ce point nous vous avons largement devancé.

Mais pourquoi ce public a priori plus fortuné venait-il ? Parce que la programmation, justement, offrait des rencontres culturelles inédites, fruit d'un travail de création de troupe de théâtre, dont les directeur et directrice occupent aujourd'hui les plus prestigieux lieux de culture du pays. Alors, de quels spectacles parlez-vous ? A quel théâtre privé ou public parisien faites-vous référence ? De quel théâtre parisien de création, ou bien de boulevard ? Puisqu'il existe l'ensemble de cette offre à Paris. Ce serait intéressant que vous précisiez un peu votre intention sur ce sujet.

Lorsque vous avez municipalisé le Forum, c'était pour s'opposer selon vous à la gestion privée associative. En moins de deux ans, vous redonnez encore un grand coup de balancier, cette fois-ci en privatisant purement et simplement le théâtre. Où est votre ligne directrice ? Que ferez-vous demain si l'entreprise qui sera amenée à gérer cet équipement ne parvient pas à rentabiliser la saison dite culturelle ?

L'un de vos arguments pour privatiser est de dire que vous ne parvenez pas à recruter, en service public, les personnels compétents pour accomplir cette mission. Ces agents apprécieront votre jugement. Je serais tenté de dire de façon un peu plus triviale que quand on veut, on peut, vous nous le démontrez dans d'autres secteurs et services, y compris parmi ceux les plus proches de votre bureau.

En fait, vous voulez vous débarrasser de la gestion publique culturelle en la confiant à une entreprise privée au travers d'une Délégation de Service Public ; vous ne voulez plus que la culture vous coûte, n'est-ce pas ? L'Etat se désengage, il incite chacun à trouver des ressources propres, à développer le mécénat et la privatisation, nous y sommes. En fait, vous êtes en train d'anticiper sur la politique à venir du gouvernement actuel.

Mais, la culture ne peut être considérée comme un coût à réduire au maximum, Mesdames et Messieurs de la majorité. La culture, à nos yeux, ne peut être cantonnée à sa seule valeur marchande, économique et monétaire, dès lors qu'elle sert un objectif essentiel : l'émancipation et le développement humain. C'est comme si on cherchait à rentabiliser financièrement l'Ecole de la République laïque et gratuite.

La culture est un service public de haute importance pour l'épanouissement individuel et collectif, un de ces biens communs qui devraient être sanctuarisés parce que déterminants pour la formation des femmes et des hommes, et des citoyens et citoyennes.

Quand on réduit le budget de la culture, c'est également à l'emploi qu'on s'attaque, à l'emploi culturel entre autres, et tout ce qui est autour, ce ne sont pas simplement les artistes. Or, la culture a besoin d'approches et de formes artistiques diversifiées, dans tous les champs de la création, et donc de femmes et d'hommes qui la fassent vivre sans contraintes, ni de temps, ni financières.

Monsieur le Maire, je suis vraiment désolé de vous dire cela, mais vous conduisez la commune comme une entreprise : il faut que cela rapporte et ne coûte rien.

Jack RALITE, qui nous a quittés au mois de novembre, avait l'habitude de dire en parlant de la culture : « *Il faut mettre fin à la mise sous tutelle de l'affaire des esprits par l'esprit des affaires* ». Je crois que vous feriez bien de vous en inspirer car avec votre décision de ce soir, vous faites basculer la culture dans un autre monde, celui de la rentabilité financière.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, monsieur BRAMY. Là encore, vous êtes cohérent, vous défendez la même position, ce n'est pas la nôtre mais elle est tout à fait respectable. En tout cas, elle est cohérente.

Monsieur SOUBEN. Je répondrai ensuite globalement.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Une remarque technique, qui est contenue un peu dans ce que vient de dire Hervé. Je crois que la culture ne se résume pas à remplir une salle. Je voulais alerter sur la jauge de la salle, sur le fait de ne pas perdre en qualité acoustique de cette salle en voulant la remplir à tout prix, puisqu'on a rencontré un peu ce problème, je crois, quand on a changé le mobilier ou le revêtement du mobilier. On avait perdu en qualité acoustique, il a fallu faire un travail avec des acousticiens.

Je voulais vous alerter là-dessus. La culture, ce n'est pas seulement remplir et c'est peut-être pour ça que le label « Scène nationale » sert à quelque chose, pour financer un petit peu quand les salles ne sont pas pleines.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, monsieur SOUBEN. Quand c'est vide, c'est quand même dommage, hein ? On est bien d'accord.

L'acoustique : l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui est mandatée, comme le disait monsieur BRAMY, est là pour nous assister techniquement et on fera en sorte que l'architecte ait déjà construit des théâtres, à prix égal, proposition égale, évidemment. Comme on l'a fait pour le Dojo, les arts martiaux. On avait mis dans le cahier des charges pour les architectes qui ont posé leur candidature, la nécessité d'avoir construit auparavant un Dojo.

Ce sera pareil pour le théâtre, bien sûr. C'est une bonne remarque, mais on y a pensé.

Monsieur BRAMY, déjà c'est bien de reconnaître que vous aviez des clients parisiens par le passé, parce que quand j'étais dans l'opposition, je l'ai tellement dit souvent, et personne n'en convenait ! Je bois du petit lait, merci de ce sucre ! Parce que vraiment, pendant des années j'ai dit : « Il n'y a personne, les Blanc-Mesnilois ne s'intéressent pas à ce que vous programmez ». Quant à la privatisation qui aujourd'hui vous fait peur, effectivement vous étiez sous une forme qui n'était pas une régie, par le passé, vous aviez choisi la voie associative pour gérer le Forum et si nous y avons mis fin, c'est pour éviter un certain nombre de déviations, et notamment la programmation qui n'allait pas du tout. On a un public populaire au Blanc-Mesnil, présentez des spectacles populaires ! Il faut faire en sorte que les gens aient envie d'y aller. Un tas de personnes nous disent : « On n'avait jamais mis les pieds au théâtre, maintenant on y va ! ».

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Ce n'est pas ce que dit la Chambre !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais la Chambre parle beaucoup du passé ! Pour ce qui est de la période récente...

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Elle parle de 2015.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, 2015, écoutez ! On a des statistiques. Aujourd'hui, on a 60 % de taux de remplissage, ce n'est pas suffisant, mais on a bien progressé par rapport au passé. C'est pareil pour le cinéma, qui se remplit progressivement. C'est donc que la programmation est importante. Si on veut une programmation populaire et de qualité, tout en restant varié, il faut une salle plus grande, pas pour amener les gens de Paris, mais pour faire plaisir aux Blanc-Mesnilois. Quand on a un beau spectacle, un peu vu à la télé, un spectacle populaire, on fait le plein, et on refuse du monde... Pourquoi est-ce un drame ? Il ne faut pas se moquer des gens ! Attendez, en quoi est-ce un drame d'aimer la culture populaire ?... Ah bon, alors tant mieux !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Monsieur le Maire, il n'y a pas que les spectacles qui passent à la télé, Kery JAMES passe très peu à la télé et il a rempli la salle !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, très bien ! Mais c'est un peu du vu à la télé, c'est quelqu'un de connu. C'est ce que je voulais dire : il y a un nom. Je me souviens que par le passé on a quand même eu en programmation, quand vous étiez adjoint à la Culture, monsieur BRAMY, des spectacles de danse sur la non-danse ! On a vu quand même des hommes en slip kangourou dans des cages... Je suis désolé, mais on a peut-être envie de voir autre chose au Blanc-Mesnil ! Mais monsieur BRAMY, je respecte, vous aimez ça, je ne vous le reproche pas. Je dis simplement que si on était au fin-fond de la Creuse, si on n'avait pas Paris à côté pour voir ce type de spectacle, cela aurait un sens de les avoir au Blanc-Mesnil. Les quelques personnes blanc-mesniloises qui aiment ce genre de spectacles que vous programmez peuvent aller les voir à Paris, c'est tout près.

Ici, on veut des spectacles populaires, variés, il y aura aussi des ballets, mais il y aura du théâtre de boulevard. Si on veut remplir avec Julien CLERC ou BRUEL ou JONASZ, si on a une salle à 680-700 places assises...

Je ne dis pas que la culture doit être bénéficiaire, on sait bien qu'elle ne le sera jamais, mais si cela pouvait nous coûter un billet de moins, ce serait bien pour les finances de la Ville. Voilà ce qui a procédé à notre décision, rien de plus. Après, on peut se dire que cela fait monter le prix des places, c'est une vraie interrogation, eh bien non... Vous auriez pu, c'est une légitime interrogation, sauf qu'on dira au délégataire qui gagnera : « Attention, on peut admettre sur un spectacle de BRUEL ou Julien CLERC que cela coûte 10 € de plus, mais sur des spectacles habituels, il n'y a pas de raison que cela coûte beaucoup plus cher qu'actuellement ». Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Vous me dites « les spectacles parisiens », mais on veut le meilleur pour les Blanc-Mesnilois, tous ne peuvent pas aller à Paris. Personnellement, il m'arrive d'aller à Paris pour des spectacles, mais aussi d'aller dans d'autres villes de banlieue où je vois, dans des salles avec une jauge de 700, des spectacles de grande qualité, et les gens sont contents d'avoir cela auprès de chez eux.

C'est vrai que c'est sympa de sortir à Paris, d'ailleurs je l'explique à votre collègue de Tremblay-en-France qui veut nous imposer le Colisée en disant que les gens iront à Tremblay et pas à Paris. Je lui explique que pour aller voir un match de foot ou de hand, on va à Paris et pas à Tremblay.

Je suis à peu près d'accord avec ce que vous disiez, sauf qu'on veut le meilleur et on veut remplir cette salle. Pour cela, il faut une programmation différente, encore meilleure – et je rends hommage à Gilbert DESVEAUX qui a fait une bonne programmation. Mais, on peut encore faire mieux.

Si on veut remplir la salle, il faut un vrai suivi en back-office, que des gens fassent un vrai travail, derrière : on relance les gens qui sont venus, on sait qui vient régulièrement, pour quel type de spectacle, on envoie les invitations. Il y a un vrai travail « commercial » pour relancer les gens qui ont bien d'autres choses à faire dans nos banlieues que d'aller au théâtre. Moi le premier, je dis que j'irai voir tel spectacle, et puis je n'y pense plus.

Il faut faire un vrai travail si on veut remplir cette salle et que les Blanc-Mesnilois y viennent en très grande majorité, un vrai travail de relance. Il faut être sur le marché avec les flyers. Aujourd'hui, on ne le fait pas. On a commencé à mettre des affiches en ville, on a progressé, mais on ne fait pas ce vrai travail auprès de la population.

MONSIEUR KARIM BOUMEDJANE :

Pour compléter, Hervé BRAMY évoquait le fait que nous réduisons les moyens en direction de la culture, c'est faux ! L'investissement au théâtre... Mais si !

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Ça coûte...

MONSIEUR KARIM BOUMEDJANE :

Mais ça coûte, on en a tous conscience. Aujourd'hui, l'effort municipal est important, il est amené à l'être tout autant. Si on fait ce choix de faire appel à un délégataire, c'est pour son savoir-faire, la plus-value qu'il amènera sur notre territoire pour développer le théâtre. Bien sûr, après le Forum culturel, les années 2015 et 2016, il faut du temps pour qu'un théâtre se mette en marche... Qu'on nous pointe une fréquentation non satisfaisante, c'est normal, mais aujourd'hui, je pense que le travail de Gilbert DESVEAUX est bon, la programmation est variée. Il y a toutes les esthétiques. On y retrouve de la danse, du cirque, tout ce qu'on peut retrouver dans une bonne salle de diffusion. Donc, nous faire un procès avant de voir n'est pas adapté !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Karim. Hervé BRAMY, Didier MIGNOT pour un petit mot, puis nous passerons au vote.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Je n'ai pas qualifié ce que font les théâtres privés ou publics à Paris, je vous ai posé des questions pour savoir ce qu'on aurait, vous m'avez dit : « Il y aura du théâtre de boulevard ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Populaire ! Il n'y aura pas que ça ! Des spectacles populaires.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Voilà. On verra, j'espère qu'on n'aura pas l'IFAC comme délégataire de cette mission. Je suis d'accord pour dire qu'on n'a pas la même conception de la culture.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais ça, on le savait.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

D'accord, mais cela ne veut pas dire qu'il faut porter des jugements dévastateurs à l'égard de programmations précédentes dont les principaux directeurs de ces troupes (je vous sortirai des noms pour la prochaine fois) sont devenus les directeurs des plus gros équipements culturels de France... Si ! Il y en a notamment une...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais malgré leur qualité, il n'y avait pas la fréquentation au Blanc-Mesnil.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

... Qui est à la commune, à Aubervilliers, j'espère que vous y allez parfois, j'y vais de temps en temps, elle est passée par Le Blanc-Mesnil. Beaucoup sont passés par Le Blanc-Mesnil. Je sais que c'est dur à admettre, mais je ressortirai les bilans, pas seulement artistiques, aussi financiers, parce que vous avez prétendu tout à l'heure qu'il n'y avait pas de bilans, donc je les ressortirai parce que je les ai tous gardés. D'ailleurs, c'est impossible de faire autrement quand c'est une scène conventionnée où on a des acteurs comme le Département, l'Etat, qui sont signataires avec vous. Vous êtes obligé de leur rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas ce qui est écrit dans le rapport de la CRC, il pointe le fait que le Forum culturel ne présentait pas des comptes certifiés.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Cela aussi, c'est faux, il y avait un expert-comptable.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous voyez qu'il lui arrive d'être inexact !

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Je n'ai pas encore eu le temps de lire le rapport de la Cour des Comptes, je vais le lire attentivement. Au prochain Conseil Municipal, je ramènerai tous les documents, vous les aurez dans un carton et on les mettra à disposition de tout le monde.

Ne nous transformons pas en critiques de spectacles ! Soyons respectueux. J'ai vu des choses au Forum qui ne me plaisaient pas, je ne dis pas que tout doit plaire à tout le monde tout le temps. Ce n'est pas ma conception de la culture, c'est comment faire pour que les publics les plus larges puissent rencontrer la création artistique, qu'elle soit théâtrale, de danse, etc.

Il y a des formes rébarbatives, pour moi aussi, je vous rassure, mais il ne faut pas caricaturer les programmations du Forum comme étant celles que vous avez décrites, monsieur le Maire. On peut toujours faire rire la salle mais quand on parle de culture, il faut essayer de se dépasser un peu. Si les humoristes que vous ferez venir sont aussi des artistes de qualité, je ne manquerai pas d'aller les voir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, venez rire avec nous, monsieur BRAMY. On a compris. Didier MIGNOT.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Hervé a dit beaucoup de choses que je souhaite compléter. Je disais dans mon intervention sur la CRC que c'est à l'aune des différents mémoires, différents sujets que nous traiterons au fil de l'actualité de notre Conseil Municipal, que nous pourrions examiner la réalité de la gestion telle qu'elle est aujourd'hui. La culture en est un bon exemple et encore une fois, y compris sur la question de la politique culturelle de la Ville, qui fait l'objet d'un regard particulier de la CRC, j'invite chacun et chacune à lire le rapport de la CRC.

On ne va pas y passer la nuit, mais on a un vrai sujet sur le rôle des collectivités territoriales en matière de culture. Malraux avait évoqué cette question-là en son temps. Toute la politique culturelle dans ce pays s'est construite grâce aux collectivités territoriales. C'est dans les collectivités territoriales que l'on permet la création culturelle, le montage de spectacles. Hervé l'a dit, un grand nombre de spectacles d'envergure nationale, un grand nombre de metteurs en scène, un grand nombre d'artistes, se sont révélés, ont permis grâce à une politique publique municipale, de produire de grands spectacles nationaux. C'est ce rôle qu'il faut continuer à faire jouer.

On est en désaccord là-dessus mais ce n'est pas ce rôle-là que vous faites jouer à la culture et je pense que cette politique publique municipale que vous menez (et bon nombre de maires de droite le font – pas tous) va tarir la création culturelle dans notre pays, et cela, c'est un drame. Ce ne sont pas les grandes salles parisiennes qui font de la création, c'est ici, c'est le Festival off d'Avignon qui permet la création, ce sont tous ces éléments expérimentaux de création.

Vous dites qu'il faut faire venir des spectacles connus, oui, pourquoi pas ? Tout le monde a le droit d'aller voir Julien CLERC ou je ne sais quoi, je ne suis pas opposé à cela. Le problème, c'est que ce sont toujours les mêmes qui vivent, à ce moment-là. Ce sont toujours les mêmes qu'on entend à la radio, qu'on voit à la télé, et on va en plus aussi les voir au Blanc-Mesnil ! Oui, mais pas tout le temps ! La création culturelle, ce n'est pas que la Star Academy, la Nouvelle Star ou je ne sais quoi... Mais c'est important, ne rigolez pas !

Il y a des tas de compagnies théâtrales qui crèvent la faim, des tas d'artistes extrêmement brillants qui sont totalement inconnus parce qu'ils n'ont pas de salle où se produire, parce que la rentabilité fait que comme ils ne sont pas connus... C'est un cercle vicieux terrible pour la culture. Les collectivités territoriales ont à l'échelle nationale une responsabilité forte à jouer en matière de création culturelle.

Deux autres points, si vous le permettez.

Il y a quand même 1,2 M€ qui vont être dépensés par la Ville pour des travaux pour être refileés immédiatement au secteur privé, c'est important de le signaler...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais non ! On reste propriétaire des locaux, allons !

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je n'ai pas fini. Vous avez évoqué (je suis un peu choqué par cela) les incompétences des personnels du théâtre... Si, vous l'avez dit ! Insuffisamment formés, voilà.

MONSIEUR KARIM BOUMEDJANE :

C'est un métier de gérer un théâtre !

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Il y avait sept personnes parfaitement compétentes qui travaillaient au Forum.

MONSIEUR KARIM BOUMEDJANE :

Oui, qui n'ont pas souhaité rester...

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Qui sont aujourd'hui aux Prud'hommes.

MONSIEUR KARIM BOUMEDJANE :

C'est leur choix ! Ils ont souhaité...

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ils l'ont tellement souhaité qu'ils sont aux Prud'hommes ! C'est formidable.

Cela étant, ce mouvement de balancier que vous êtes en train de faire... Vous vous êtes débarrassés de sept personnes au nom de la municipalisation du Forum, et aujourd'hui vous revenez à l'état initial. C'est dommage pour ces sept personnes, vraiment !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur MIGNOT, c'est vous qui parliez de caricature, précédemment ? Je comprends qu'on n'est pas sur la même longueur d'onde en matière de culture mais j'ai tellement entendu dire que les gens de droite n'aiment pas la culture... Vous allez avoir une salle magnifique, les habitants vont avoir une salle magnifique avec une jauge qui permettra de faire venir, quand la salle sera construite, à peu près n'importe quel artiste, que ce soit de variété ou autre. Vous devriez vous en réjouir !

Après, que vous disiez que les Blanc-Mesnilois doivent financer des spectacles de création qui demain seront performées à Avignon en in, en off, ou je ne sais trop quoi... Je considère que les Blanc-Mesnilois ont suffisamment de mal à trouver l'argent pour payer l'impôt et qu'ils n'ont pas à payer la création des autres et des spectacles qu'ils ne verront pas ! C'est là que nous avons un vrai sujet de divergence, et je l'assume totalement. Les Blanc-Mesnilois n'ont pas à payer pour des spectacles qu'ils ne verront pas, tout simplement ! Nous avons bien compris que nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet, sauf que nous sommes majoritaires... Eh oui, c'est comme ça ! Et pour longtemps.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MONSIEUR FABIEN GAY :

Quand prendra fin le contrat du directeur actuel ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Février.

MONSIEUR FABIEN GAY :

Et l'avenir des personnels ? Je ne veux pas polémiquer mais ils sont employés municipaux, quel service réintégreront-ils ? Avez-vous commencé à discuter avec eux ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra avec eux, on leur fera des propositions, bien sûr. Certains pourront être repris par le délégataire ; c'était le cas quand on a mis fin au Forum : on a fait une proposition à chacun des employés, ils ont préféré refuser. C'est leur droit. On leur fera une proposition qu'ils accepteront ou pas.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire pour l'affermage ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le principe du recours à la délégation de service public sous forme d'affermage comme mode de gestion du Théâtre du Blanc-Mesnil.

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – 2EME DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE cette deuxième décision modificative du budget principal de la ville 2017, équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de **198 051.20 € en fonctionnement et de 3 172 825.74 € en investissement.**

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (F.C.C.T.) POUR 2017
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Oui.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas pour relancer un débat mais évidemment tout cela est pour beaucoup d'entre nous ici, je pense, parfaitement opaque, non pas d'un point de vue de la malversation mais parce que personne n'y comprend grand-chose.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Il faudra bien qu'un jour, au sein de ce Conseil Municipal, on se pose un peu et qu'on ait des éclairages et des explications sur les effets liés dans leur ensemble à l'EPT Terres d'Envol. Je ne veux pas lancer un débat ; on va s'abstenir sur le sujet car pour l'instant, et c'est en rapport, je pense, avec le mémoire que vous avez mis sur la CLECT, nous sommes très peu à... Y compris mal comprendre ce qui se trame aujourd'hui de ce point de vue-là.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je suis d'accord. On va le voter parce qu'il faut mais c'est vrai qu'on a beau poser un tas de questions au Territoire, on n'a pas toujours les bonnes réponses de la nouvelle administration qui a déjà pris forme au Territoire. C'est un peu fait « à l'arrache », au « décrochez-moi ça » et on a un peu de mal à tout comprendre. Mais vous savez mon opposition de base à la création des territoires, donc je ne vais pas plus loin.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le montant du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) au titre de l'année 2017 à hauteur de 5 460 278 € pour la Ville du Blanc-Mesnil.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SECTION INVESTISSEMENT - EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget principal de la Ville 2018.

Pour la Ville du Blanc-Mesnil, ce plafond est de 10 066 060 euros.

7. BUDGET ANNEXE DU S.S.I.A.D. – INSCRIPTION DE CREDITS EN RESERVE DE COMPENSATION

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'inscription de crédits en réserve de compensation du S.S.I.A.D. à hauteur de 159 007,84 €.

8. BUDGET ANNEXE DU S.S.I.A.D. – 1ERE DECISION MODIFICATIVE MODIFIEE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE cette première décision modificative du budget annexe du S.S.I.A.D. 2017, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour un montant de 189 163.31 euros.

9. BUDGET ANNEXE DU C.S.A.P.A. – INSCRIPTION DE CREDITS EN RESERVE DE COMPENSATION

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'inscription de crédits en réserve de compensation du C.S.A.P.A. à hauteur de 40 000 €.

10. BUDGET ANNEXE DU C.S.A.P.A. – 1ERE DECISION MODIFICATIVE MODIFIEE
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE cette décision modificative modifiée équilibrée en recettes et dépenses, à hauteur de **159 904,19 € en section de fonctionnement et 174 110,52 € en section d'investissement.**

11. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – AVANCES DE CONTRIBUTIONS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. DRINE et M. RANQUET ne prennent part au vote,

- AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements d'avance de contributions listées dans cette délibération à hauteur de 126 560,50 € et à intervenir aux éventuels dispositifs conventionnels y afférents ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

12. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SUBVENTION D'EQUILIBRE 2018 DU BUDGET DU C.C.A.S
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- DECIDE l'avance de subvention d'équilibre à hauteur de 302 000 euros pour couvrir le premier trimestre 2018.

13. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE AU P.L.I.E. DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur DI CIACCO, madame HAMA, monsieur KAMATE, madame PEPE et monsieur RUBIO ne prennent part au vote,

- DECIDE l'octroi d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire de 56 250 euros au PLIE du Blanc-Mesnil ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention afférente ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

14. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur RAMOS.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Je vous avais fait parvenir un email demandant qu'un certain nombre de documents nous soient remis. Nous allons voter pour, mais nous souhaitons, comme l'indique la CCR, que les articles L100, L1611-14 du Code général des collectivités territoriales soient mis en œuvre et que l'article L612-4 du Code du commerce soit aussi mis en œuvre. Nous votons pour, mais souhaitons que ces informations nous soient données.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parlez-vous des contrats ?

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Non, des documents, les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les bilans financiers ? Adressez-vous au... Je ne suis pas président de tous les clubs de sport. Comme vous avez l'habitude de faire des « boîtages » régulièrement, les présidents des différentes sections sportives ont le droit de vous dire de ne pas mettre tout ça dans les boîtes aux lettres, c'est leur bilan.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Mais c'est la loi !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On attendra qu'on nous le dise. Adressez-vous aux présidents des clubs en attendant, il y en a quelques uns dans la salle. Demandez-leur leur bilan comptable si vous le souhaitez mais à ce jour, je ne vous enverrai pas le bilan comptable. Si on me demande de vous le donner, vous viendrez le lire en mairie mais il ne sera pas diffusé. J'attendrai qu'on me le dise officiellement. Jusque là, je préférerais que vous vous tourniez vers les présidents des associations pour obtenir ces bilans comptables.

Pour ce qui est des conventions, elles sont annexées aux différents... Vous les avez, vous le savez bien.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Mon propos, c'est que nous ayons les informations nécessaires, comme prévu par le Code général des collectivités territoriales et le Code du commerce, pas plus, pas moins.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Madame COMAYRAS.

MADAME CHRISTINE COMAYRAS :

Juste pour préciser que les assemblées générales sont ouvertes à tous, que tous ces renseignements sont donnés par les présidents lors des assemblées générales, quelle que soit l'association, donc je vous invite à y aller. Je pense que les présidents seront contents de vous voir.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Sûrement, mais à condition qu'on en soit informé. On est tellement peu informé de ce qui se passe depuis que vous êtes aux manettes !

MADAME CHRISTINE COMAYRAS :

Ce sont les associations qui doivent vous inviter !

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

En tout cas pour les sports, monsieur RAMOS...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez au tribunal ! Si on ne me demande pas de le faire, je considère que c'est de la responsabilité des associations de publier leurs comptes. Compte tenu du passé, je préfère être prudent en la matière.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? M. SOUBEN, donc abstention. C'est sur les subventions aux sportifs, M. SOUBEN, c'est bien ça.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je peux très rapidement dire pourquoi. Je suis pour, bien entendu, donner des subventions par anticipation budgétaire aux clubs qui en ont besoin, mais comme on est contre cette politique de donner plus d'argent aux sportifs de haut niveau qu'aux clubs, on s'abstient. C'est une demi-mesure mais...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un peu compliqué à expliquer mais c'est noté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- **ATTRIBUE** aux associations concernées, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2018, une avance de subvention de :
 - **14 750 €** à l'association BMS Basket
 - **75 000 €** à l'association BMS Football,
 - **35 000 €** à l'association BMS Gymnastique,
 - **4 850 €** à l'association BMS Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme,
 - **21 000 €** à l'association BMS Handball,
 - **6 000 €** à l'association BMS Hockey
 - **8 000 €** à l'association BMS Rugby,
 - **21 000 €** à l'association BMS Tennis,
 - **20 000 €** à l'association ESBM Judo,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

15. CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT (CPA) DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU COUDRAY - APPROBATION D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES NON BATIES CADASTREES BL N°70 D'UNE SUPERFICIE DE 3 655 M² ET BL N°69 D'UNE SUPERFICIE DE 4 290 M² - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

On va voter pour le rapport. Y a-t-il des projets sur ces deux parcelles ? Si oui, quels sont-ils ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'idée est de faire derrière Cotton, voyez-vous où c'est ? D'accord. Cette parcelle est coincée entre les pavillons et le collège... Un petit bout avait même été concédé, à votre époque, à anciennement Saucier (bâtiment) en face du Verdi. J'aimerais bien qu'on récupère la totalité, quitte à racheter aux personnes à qui vous aviez vendu le petit bout.

Je ne vois pas ce qu'on peut faire là hormis un petit centre d'affaires pour attirer des entreprises et si tel est le cas, cela nous permettra de revendre à une société qui construira un petit centre d'affaires. Je suis attaché à faire venir des entreprises. Je pense que cette zone du Sous-Coudray doit être un peu réorientée. On est en bonne partie orienté sur la logistique aujourd'hui, et on n'a plus les moyens d'avoir plusieurs milliers de mètres carrés et deux emplois à l'intérieur avec des chariots élévateurs.

Je pense que l'avenir de cette zone d'activité qui est bien placée serait de faire des petits centres d'affaires et d'accueillir des petites PME/PMI avec tous types de jobs, pas uniquement des caristes, aussi des secrétaires, des commerciaux, des financiers... Voilà un peu le sens de l'histoire.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Abstention des Verts.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Vous disiez que j'étais un peu confus dans mon explication précédente mais là c'est vous qui étiez un peu... Cela manque de précisions. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Centre d'affaires, vous voyez ce que je veux dire.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas dans le mémoire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous me demandez des précisions, je vous en donne. Où est le problème ?

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Que ce soit un peu plus précis pour qu'on puisse voter sur quelque chose de ferme.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et maintenant que c'est précis, vous ne votez toujours pas ?

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas dans le mémoire !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est votre droit. Abstention de monsieur SOUBEN.

Il y a deux votes :

- Concession publique d'aménagement (CPA) de la zone industrielle du Coudray - Approbation d'acquisition de deux parcelles non bâties cadastrées BL n°70 d'une superficie de 3 655 m² et BL n°69 d'une superficie de 4 290 m² :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'acquisition pour un montant de pour un montant de 1 112 300 euros (Un million cent douze mille trois cents euros) auprès de la Société d'économie mixte, SEQUANO AMENAGEMENT, de deux parcelles non bâties cadastrées BL n°70 d'une superficie de 3 655 m² et BL n°69 d'une superficie de 4 290 m² ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

- Concession publique d'aménagement (CPA) de la zone industrielle du Coudray - Approbation du bilan de clôture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le bilan de clôture de la CPA de la zone industrielle du COUDRAY présenté par la SEQUANO AMENAGEMENT qui fait apparaître un résultat positif 7 810 € qui revient à la commune ;
- DONNE quitus à la SEQUANO AMENAGEMENT de sa gestion ;
- PRONONCE la clôture de la CPA de la zone industrielle du COUDRAY.

16. ZAC GUSTAVE EIFFEL - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR L'EXERCICE 2016 ET DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE – AVENANT N° 12 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET SEQUANO AMENAGEMENT PORTANT SUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MOLETTE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Oui.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, je ne veux pas faire s'éterniser le Conseil Municipal mais on s'abstiendra sur ce sujet du CRAC. C'est nous qui avons initié cette ZAC en son temps, aujourd'hui les projets changent et nous ne partageons pas les orientations prises par ce projet. Je pense notamment au terrain de l'EPHAD et de la crèche qui devient destiné à la promotion immobilière. Je ne rentre pas dans les détails de la genèse. Nous avons initié la ZAC et votons pour les CRAC que vous présentez chaque année.

Cette année, nous nous abstiendrons.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté. Il y a deux votes :

- ZAC Gustave Eiffel - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2016 et du bilan prévisionnel actualisé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la Z.A.C Gustave Eiffel.
- APPROUVE le versement par la Ville d'une participation de 2 500 000 € aux coûts d'équipements publics conformément au CRAC.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

- ZAC Gustave Eiffel - Avenant n° 12 à la convention entre la Ville et SEQUANO AMENAGEMENT portant sur l'aménagement de la zone d'activités de la Molette :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'avenant n°12 à la convention entre la Ville du Blanc-Mesnil et SEQUANO Aménagement portant sur l'aménagement de la zone d'activités de la Molette,

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document résultant de l'application de l'avenant.

17. AVENANT N°3 PROROGÉANT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018 LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SIGNÉE LE 02 NOVEMBRE 2010 AVEC L'E.P.F.I.F.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas un mémoire anodin. Je dirai quelques mots. Dans sa présentation de la convention avec l'EPFIF, on proroge une convention d'un an pour en écrire une autre, sauf que derrière ce rapport se cache l'assassinat en bonne et due forme du logement social en Ile-de-France. Cela pose un problème et nous allons évidemment voter contre ce rapport. Sous le caractère anodin qu'il peut révéler dans son titre et une simple prorogation de convention, il y a, d'ailleurs elle est citée dans le rapport... Pardonnez-moi ce petit commentaire mais c'est là, Valérie Péresse/Geoffroy Didier/Thierry Meignen's connexion !

C'est important que les gens sachent. Avant, quand on conventionnait avec l'EPFIF (Etablissement public foncier d'Ile-de-France) et que la Ville portait le foncier, nous avions sur les terrains portés par l'EPFIF une obligation de construire 30 % de logements sociaux. J'étends mon propos un peu au-delà du Blanc-Mesnil mais aujourd'hui, l'EPFIF (je cite le rapport) : « *Suite à un courrier de Madame PECRESSE, l'EPFIF autorise la réalisation du programme de logements 100 % libres sans contrepartie d'exigence de réalisation d'un pourcentage de logements sociaux, sous réserve du respect des 25 % de logements sociaux, à l'échelle du territoire* ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce qui est le cas.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Je ne veux pas refaire le débat sur le logement social mais évidemment, nous sommes farouchement opposés à cela, d'autant plus qu'au travers de cette phrase sibylline, « à l'échelle du territoire » cela ne nous concerne pas, au Blanc-Mesnil, mais cela concerne dans le Val-de-Marne, dans les Hauts-de-Seine, des villes qui à l'échelle du territoire ne respectent pas la loi SRU, par exemple Neuilly et Nanterre.

Nanterre, du fait que maintenant on raisonne à l'échelle du territoire, assure les 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, donc cela exonère Rueil-Malmaison, Neuilly-sur-Seine, etc., de construire du logement. C'est pareil dans le Val-de-Marne.

Donc, derrière cette délibération, par-delà la simple question blanc-mesniloise, se trouve l'assassinat en pure et bonne forme du logement social en Ile-de-France. Donc, nous voterons contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, on a un point de divergence important mais c'est normal, sinon on serait assis sur les mêmes bancs.

La volonté de la présidente de la Région est de ne pas rajouter du social au social et du logement social au logement social. Au Blanc-Mesnil, on a 43 % de logement social pour 25 % exigés par l'Etat, donc quasiment le double. Si on ajoute... Je ne reviens pas sur les marchands de sommeil. On a du social, de fait, dans la zone pavillonnaire, au-delà de 50 %. Et vous voudriez qu'on en rajoute encore ! Je dis non. Au Blanc-Mesnil, non !

Quant au parallèle que vous faites avec d'autres villes, prenons simplement le territoire, l'EPT Terres d'Envol, il y a huit villes, c'est à Tremblay-en-France qu'il y a le moins de logement social ! Une ville communiste ! Je veux bien recevoir des leçons du Parti Communiste mais balayez devant votre porte !

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Monsieur MEIGNEN, on a déjà eu ce débat, je ne vais pas y revenir, mais un peu de sérieux ! Quel pourcentage de logements sociaux ont-ils à Tremblay-en-France ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils sont à 30...

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ils respectent la loi SRU, ce n'est pas mal de respecter la loi. Combien ont-ils de logements sociaux au Raincy, à Vaujours, à Coubron, à Neuilly-sur-Seine, à Rueil-Malmaison ? 3 %, 4 % ! Ils sont reconnus en carence par la préfecture et personne ne bouge. Il y a 600 000...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous ne me convaincrez pas de rajouter du logement social au Blanc-Mesnil.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Geoffroy DIDIER a dit pas plus tard qu'hier au Conseil Régional qu'il y avait besoin, et je rejoins ce constat, de 600 000 logements en Ile-de-France.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut les mettre ailleurs, pas chez nous. A l'échelon de la métropole.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

C'est bizarre, quand on parle de mixité sociale en Ile-de-France, c'est toujours les catégories aisées qui doivent aller dans les territoires populaires, jamais l'inverse. Qu'est-ce qui est pris aujourd'hui comme mesures pour contraindre les villes qui ne respectent pas la loi SRU de construire des logements chez elles ? Rien !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, il y a des amendes ; c'est ce que la loi dit, en tout cas.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Il y a des mesures contraignantes pour interdire de construire du logement social mais il n'y a pas de mesures contraignantes pour obliger à construire du logement social.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas le débat aujourd'hui. Vous ne me convaincrez pas de rajouter plus de logements sociaux au Blanc-Mesnil. D'ailleurs, ce n'est pas ce que la population demande.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE un avenant n°3 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2018 la convention d'intervention foncière signée le 02 novembre 2010 avec l'E.P.F.I.F. ;
- AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

18. DECLASSEMENT - PHASE 1 DU PROJET URBAIN AVENUE HENRI-BARBUSSE / RUE EMILE-KAHN**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est le projet Kaufman & Broad. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AW n°1008p d'une surface de 79,70 m² ;
- PRONONCE le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AW n°1008p d'une surface de 79,70 m².

19. PROJET URBAIN ANGLE 61 A 59 AVENUE PASTEUR - 133 A 139 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le projet OGIC dont on a parlé précédemment. Il y aura trois votes :

- Projet urbain angle 61 à 59 avenue Pasteur - 133 à 139 avenue de la République : principe de désaffectation et de déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section AT n° 304 pour 122 m² affectée au domaine public communal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PRONONCE le principe de désaffectation et de déclassement d'une partie de la parcelle AT 304 affectée au domaine public communal.

- Projet urbain angle 61 à 59 avenue Pasteur - 133 à 139 avenue de la République – Cession des parcelles cadastrées AT 795 d'une contenance de 429 m² et AT 304 pour partie pour une contenance de 122 m² au profit de la société OGIC SA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la cession d'un terrain d'une superficie de 551 m² correspondant aux parcelles AT 795 d'une contenance de 429 m² et AT 304 pour partie pour une contenance de 122 m² au profit de la société OGIC SA ayant son siège social sis 58/60 avenue Edouard Vaillant – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte et documents afférents à cette cession.

- Projet urbain angle 61 à 59 avenue Pasteur - 133 à 139 avenue de la République : Accord donné à OGIC SA de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE la société OGIC SA ayant son siège social sis 58/60 avenue Edouard Vaillant – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

20. PROJET URBAIN SECTEUR SEMARD : ABANDON DES SERVITUDES GENERALES RECIPROQUES DE VUE, DE PROSPECT, PASSAGE DE PIETONS ET DE RESEAUX DU 3 AVRIL 1992 EXISTANTES ENTRE LES PARCELLES CADASTREES AL N° 565, 566 ET 567 APPARTENANT A LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET LES PARCELLES CADASTREE AL 561 ET AT 782 APPARTENANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA ZAC PIERRE SEMARD

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été vu avec SSDH. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ACTE que la Ville renonce réciproquement, purement et simplement de manière définitive et avec effet immédiat à l'intégralité des servitudes générales réciproques de vue, de prospect et passage de piétons et de réseaux constituées aux termes de l'acte reçu par Maître REVET, notaire à AULNAY SOUS BOIS, le 3 avril 1992 publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 3 le 29 avril 1992, volume 1992 P, numéro 2089 impactant les parcelles cadastrées AL n° 565, 566 et 567 appartenant à la ville du Blanc-Mesnil.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte et documents afférents à cet abandon.

21. PROJET URBAIN AUTOUR DE LA FUTURE GARE LIGNE 16 : PRINCIPE D'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT D'UN LOT REPRESENTANT UN LOCAL DESTINE A ACCUEILLIR UNE CRECHE MUNICIPALE, SITUE 28, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AUPRES DE ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Abstention... Monsieur SOUBEN, vous ne voulez pas de crèche ?

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

On parle bien de la rue du Général de Gaulle ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le futur projet sur l'émergence de la ligne 16. On refait le quartier et on achète au constructeur, à un bon prix, le socle pour faire une crèche municipale.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Là où on devait faire le gymnase du lycée.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, sur l'angle Charles de Gaulle et de la Division Leclerc, c'est la phase 2 du projet, mais votez comme vous voulez.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Si vous me proposez de construire des crèches, des lycées, des établissements scolaires en plein milieu du parc urbain, je serai contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas sur le parc urbain.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Le contenu est intéressant, la crèche, bien sûr, mais ce n'est pas parce que le contenu est intéressant qu'on peut le déposer n'importe où, n'importe comment. On est contre le projet dans son ensemble donc ce n'est pas parce que c'est une crèche que vous nous aurez avec un sucre d'orge.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai compris, mais le parc urbain ne sera pas rétréci. Il va s'agrandir, on l'ouvre sur la rue.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Oui, on l'ouvre mais on fait rentrer aussi le béton à l'intérieur du parc urbain.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le parc urbain est étendu, Monsieur SOUBEN, ne faites pas semblant de ne pas comprendre.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Non, on l'a dit ici. Il va falloir qu'on ressorte ce qu'on a dit, on l'a démontré, d'après vos documents. Il manquait des mètres carrés au parc urbain, d'après vos précisions.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, monsieur SOUBEN vote contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le principe l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) auprès de ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS, ou tout substitué, d'un local d'une superficie de 411 m² de SDP, en l'état de coque brute de béton avec les fluides en attente.

22. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI DE MEDECIN CARDIOLOGUE A TEMPS NON COMPLET 4/35EME AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-1° sur un emploi de médecin cardiologue à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je suppose qu'on n'arrive pas à trouver de cardiologues municipaux.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, si on en trouve un, on est content ! Il y a quand même des spécialités qu'on a beaucoup de mal à trouver.

23. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'un cadre A, RH. Un futur DRH.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Tout un symbole : un contractuel en DRH ! On va voter contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comment voulez-vous faire autrement ? Vous lancez un appel à candidatures et personne ne répond, vous prenez à l'extérieur ce qui se présente !

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Vous critiquiez tout à l'heure l'affaire des contractuels...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais faites preuve d'un peu de discernement, monsieur BRAMY ! Soyez un peu plus fin dans l'analyse.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° sur un emploi d'attaché territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur des ressources humaines ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

24. MODALITES DE CALCUL DE LA REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DROITS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET REPOS/CONGES
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est Sylvie VIOLET qui travaille sur le sujet.

MADAME SYLVIE VIOLET :

Courant 2017, il y a eu des négociations avec les assistantes maternelles pour un nouveau contrat car les contrats n'étaient plus adaptés à leurs pratiques et il était nécessaire de les mettre en conformité avec la loi, comme la mensualisation, séparation de la fourniture avec l'entretien et le repas.

Il y a eu aussi une demande des assistantes maternelles d'avoir un troisième enfant. Nous avons été favorables pour les assistantes maternelles volontaires et qui ont obtenu un agrément de la PMU.

Les assistantes maternelles pourront aussi bénéficier du Compte Epargne Temps.

Suite aux négociations, les assistantes maternelles ont donné un avis favorable à ce nouveau contrat.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Cela s'est-il organisé en lien avec le Conseil Départemental ou indépendamment ?

MADAME SYLVIE VIOLET :

Non, les négociations, c'étaient les assistantes maternelles, le service Petite Enfance et la DRH. Leur contrat n'était pas valable.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Ça, j'ai compris, mais je vous demande si cela a été examiné en lien avec le Conseil Départemental.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On parle des assistantes maternelles Ville.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

D'accord.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Elles sont d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les modalités de calcul de la rémunération des assistantes maternelles et droits à la formation professionnelle et repos/congés ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière administrative				
Administrateur	Administrateur	4	- 4	0
Administrateur	Administrateur général	1	-1	0
Attachés	Attaché	47	- 4	43
Attachés	Attaché principal	8	1	9
Attachés	Directeur	5	-2	3
Attachés	Attaché hors classe	0	2	2
Rédacteurs	Rédacteur	24	-3	21

Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	10	3	13
Adjoints administratifs	Adjoint administratif	81	-17	64
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	70	3	73
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	19	7	26
Filière animation				
Animateurs	Animateur	22	-1	21
Animateurs	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	7	1	8
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0	1	1
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	14	2	16
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TC	64	-5	59
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 19.25/35 ^{ème}	0	22	22
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 15.16/35 ^{ème}	0	1	1
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 12.02/35 ^{ème}	0	7	7
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 7.96/35 ^{ème}	0	2	2
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 7.23/35 ^{ème}	0	1	1
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 4.82/35 ^{ème}	0	38	38
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 4/35 ^{ème}	0	1	1
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation à TNC 3,14/35 ^{ème}	0	1	1

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur	8	-2	6
Ingénieur	Ingénieur principal	3	-1	2
Techniciens	Technicien	12	-1	11
Techniciens	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	9	1	10
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	38	-5	33

Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	18	4	22
Adjointes techniques	Adjoint technique à TC	298	-22	276
Adjointes techniques	Adjoint technique à TNC 17.71/35 ^{ème}	0	3	3
Adjointes techniques	Adjoint technique à TNC 15.20/35 ^{ème}	0	6	6
Adjointes techniques	Adjoint technique à TNC 13.31/35 ^{ème}	0	2	2
Adjointes techniques	Adjoint technique à TNC 12.90/35 ^{ème}	0	6	6
Adjointes techniques	Adjoint technique à TNC 12.06/35 ^{ème}	0	5	5
Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	89	11	100
Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	46	8	54
Filière Sociale				
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	12	-1	11
Agents sociaux	Agent social	12	-1	11
Agents sociaux	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	4	1	5
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	51	-5	46
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	8	2	10
Filière Médico-Sociale				
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	33	-2	31
Technicien paramédical	Technicien paramédical de classe normale	4	-1	3
Infirmier(e) en soins généraux	Infirmier(e) en soins généraux de classe normale	7	-1	6
Infirmier(e) en soins généraux	Infirmier(e) en soins généraux hors classe	5	-1	4
Infirmière(e)	Infirmier(e) de classe normale	3	-1	2
Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	13	-2	11
Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	1	1	2
Filière Police Municipale				
Agents de police municipale	Gardien-Brigadier	19	-1	18
Agents de police municipale	Brigadier chef principal	9	1	10
Filière Sportive				
Opérateurs des APS	Opérateur qualifié	5	-1	4
Opérateurs des APS	Opérateur principal	0	1	1
Educateur des APS	Educateur APS à TNC 17.50/35 ^{ème}	0	1	1

Filière Culturelle					
Professeurs artistiques	d'enseignement	Professeur d'enseignement artistique hors classe à TC	13	-1	12
Professeurs artistiques	d'enseignement	Professeur d'enseignement artistique de classe normale à TC	3	-1	2
Professeurs artistiques	d'enseignement	Professeur d'enseignement artistique de classe normale à TNC 15/16 ^{ème}	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TC	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 8.75/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 8/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 7.75/20 ^{ème}	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 4/20 ^{ème}	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 2.75/20 ^{ème}	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 16/20 ^{ème}	2	-1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 11.50/20 ^{ème}	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 18.75/20	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 18/20	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 15/20	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10.25/20	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9/20	2	-1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 8.50/20	0	1	1
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 7.50/20	1	-1	0
Assistants artistiques	d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 5.75/20	1	-1	0

Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4.75/20	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4.25/20	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 4/20	0	1	1

Filière Culturelle				
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TC	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 16/20	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 13.75/20	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 11/20	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 9/20	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8/20	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 7/20	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 6.75/20	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 6/20	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 5.50/20	0	1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 5/20	0	2	2
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.50/20	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3/20	0	1	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	12	-2	10

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

26. CONDITIONS D'OCTROI ET MODALITES DE CALCUL DE L'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Juste un mot, si vous le permettez. Nous voterons contre ce rapport parce qu'on a évoqué tout à l'heure le personnel de théâtre et la question peut se poser pour eux et pour d'autres services, puisqu'en cas de refus par l'agent d'un ou plusieurs postes en reclassement proposés par la collectivité, une minoration est appliquée à l'indemnité. On considère que ce n'est pas une bonne manière de gérer la fermeture et la réorganisation de services.

Je n'en dis pas plus, mais nous sommes opposés.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas que ce cas-là, il y a aussi les agents qui en ont un peu assez, qui se disent : « Tiens, je veux une reconversion »...

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

J'ai vu l'ensemble, mais c'est ce cas-là dont je vous parle.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne faut pas que ce soit l'anarchie, il faut qu'il y ait un cadre et qu'on respecte la grille qui est un cadre de référence, et que les agents ne se sentent pas floués parce qu'il n'ont pas eu autant qu'untel. Avec un cadre, c'est bien établi et beaucoup plus simple à calculer.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les conditions d'octroi et modalités de calcul de l'indemnité de départ volontaire et de différencier trois motifs de demande de versement de cette indemnité, qui n'appelleront pas les mêmes conséquences :

- 1) Une indemnité « compensatrice »
- 2) Une indemnité comme aide financière
- 3) Une indemnité comme simple aide au départ de la fonction publique

27. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL AU TITRE DE L'ANNEE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Monsieur BARRES est constant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 8 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 1 voix CONTRE (monsieur BARRES, groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur » et 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- DECIDE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques de la ville du Blanc-Mesnil dont le montant s'élève à 11 279,39 € au titre de l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCEE WOLFGANG AMADEUS MOZART POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DE PROJETS – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils sont venus me voir, j'ai trouvé le projet intéressant ; le proviseur accompagnait deux enseignantes d'anglais qui avaient fait des séjours en Irlande du Nord et qui aimeraient emmener une classe, leur montrer, leur parler... Je suis assez fan. Je vous propose de le voter, c'est une somme mais pas la totalité de ce qu'ils demandaient. On fait un petit geste quand c'est possible. Je vous demande d'accompagner nos profs...

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Surtout qu'ils auront matière à discussion, avec le Brexit, entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est exact.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ils verront les lieux du Bloody Sunday, le massacre...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention au lycée général et technologique Wolfgang Amadeus Mozart pour un montant de 2 500 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE AIME ET EUGENIE COTTON POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DE PROJETS – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, c'est lié à l'apprentissage de l'anglais, Harry Potter, 1 500 €. J'ai proposé d'accompagner ce séjour en Angleterre. C'est bien que nos gamins apprennent l'anglais et s'ouvrent à la culture anglo-saxonne.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention au collège Aimé et Eugénie Cotton pour un montant de 1 500 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

30. VERSEMENT DES SUBVENTIONS FORFAITAIRES ATTRIBUEES PAR LA VILLE AUX ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la dotation annuelle. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le versement de ces subventions aux établissements scolaires du second degré au titre de l'année scolaire 2017/2018 à hauteur de 13 750 €.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Juste une petite remarque. J'avais saisi madame HAMA au Conseil Municipal précédent, sur une demande exceptionnelle du Lycée Aristide Briand pour un voyage de mémoire...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est en train de regarder le Débarquement, ce qu'on peut faire. C'est pour le printemps, je crois.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Pour le mois de mai. Merci.

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ÉTOILE SPORTIVE DE BLANC-MESNIL JUDO (E.S.B.M. JUDO)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'ESBM Judo a disputé la Coupe d'Europe à Wuppertal, en Allemagne. Comme l'équipe féminine était qualifiée pour la Coupe d'Europe, cela a nécessité des frais évidemment non budgétés, d'où cette subvention. Il est obligatoire d'aller dans des hôtels, la Fédération Internationale de Judo l'impose et il y a un tas de frais supplémentaires non prévus, c'est pourquoi je vous demande de voter cette aide exceptionnelle.

Monsieur RAMOS.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Nous nous abstiendrons sur ce dossier, au nom de ce que nous défendons depuis un moment. J'ai là le bilan des déplacements de saison du BMS, dont 13 déplacements à l'étranger. Il y en a pour à peu près 27 000 €. Je note que pour l'ESBM vous allez faire un effort car c'est l'équipe première, etc., qui était à un championnat. Je ne conteste pas.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est la Coupe d'Europe !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une première !

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Je ne conteste pas cela. Je souligne que le BMS a pour pratiquement 27 000 € de déplacements, dont 13 à l'étranger.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais l'ESBM aussi. Les deux clubs ont des frais pour déplacer leurs athlètes, y compris des petits : cadets, juniors, minimes, sur des points de compétition, et parfois à l'étranger. Là, on parle de la Coupe d'Europe des clubs. Les deux clubs ont des déplacements, si on est objectif, mais là on parle d'une compétition particulière, la Coupe d'Europe des clubs, et même s'il y a eu des blessures, c'est important de faire briller le blason de la Ville à l'étranger. Nous étions présents en Allemagne.

Brigitte LEMARCHAND.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Je termine. On profite de ce dossier pour indiquer l'effort important que fait l'autre club en matière de déplacements et de défense des couleurs du Blanc-Mesnil, y compris en participant à 13 tournois au travers de toute l'Europe. Cette remarque était pour justifier notre abstention.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a bien compris, mais c'est le cas des deux clubs, monsieur RAMOS.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

L'information ne vous a peut-être pas été donnée par le BMS Judo mais ils perçoivent une subvention du Département pour leurs déplacements à l'étranger, de l'ordre de 22 000 €. L'ESBM n'a pas cette subvention, qui existe bien pour le BMS Judo.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Vous venez de décrire une des facettes du sport business...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous en voulez au judo, monsieur SOUBEN !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Pas qu'au judo, mais ce sport business, et vous l'alimentez avec les impôts des Blanc-Mesnilois, donc pour les mémoires 31, 32, 33, 34, on sera contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, mais c'est important, le blason de la Ville à l'étranger, sur les tatamis, qui brille au niveau international. Vous ne partagez pas cela mais je le regrette, c'est important qu'on parle de la Ville autrement, ailleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 22 500 € à l'association E.S.B.M. Judo ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer un avenant à la convention triennale pour permettre le versement de cette subvention.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

<p>32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT TENNIS (B.M.S. TENNIS)</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, on est passé tout près du bonheur, le Club de Tennis de la Ville (cela aurait été énorme) a joué la finale du Championnat de France interclubs. On n'attendait pas cela et cela a nécessité un certain nombre de frais supplémentaires que le club n'était pas à même de supporter, notamment le paiement d'un car. Ils sont partis la nuit en Bretagne et sont rentrés le soir, il y avait un coût pour le car, des nuits d'hôtel. Je vous propose de les aider à financer cette finale, en espérant qu'ils en joueront plein d'autres !

Qui est pour l'attribution de cette subvention au tennis ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Tennis ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un avenant à la convention triennale pour permettre le versement de cette subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

33. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 A MONSIEUR GUILLAUME CHAINE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la fin du contrat qui se termine en juin. Monsieur RAMOS.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Nous nous abstiendrons. J'ai entendu votre réponse à monsieur SOUBEN sur la fin de contrat de monsieur CHAINE. Le problème que je soulève : la Chambre régionale a fait une simple suggestion de modification de la convention ; par rapport à ce que vous avez dit sur la Chambre régionale, passer et préciser que la fin de contrat était un contrat d'image aurait été sympa et cela nous aurait permis de le voter.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous dire pourquoi : les conseils juridiques spécialisés dans le sport nous disent que c'est une bêtise et que c'est beaucoup plus dangereux de faire un contrat d'image. D'ailleurs, j'en veux pour preuve le maire de Levallois qui a été attaqué pour un contrat d'image sur Teddy RINER.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

S'il n'avait été attaqué que pour ça...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Effectivement, mais je ne veux pas prêter le flanc à ce genre d'attaque, donc j'ai dit aux clubs qu'on soutient : pas de contrat d'image. C'est une position fondamentale. Avec les contrats d'image on voit tout et n'importe quoi. On paie les charges et on est tranquille.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je voudrais simplement dire que c'était non pas une nouvelle attribution mais la continuité, la fin du contrat. On va simplement payer le contrat, point.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On aurait pu le modifier pour les derniers six mois, c'est ça ? Je préfère ne pas le faire.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Le contrat a été signé pour trois ans, et modifier pour six mois alors qu'on y met fin est un jeu d'écritures pas forcément nécessaire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Nous étions contre depuis le début pour Guillaume CHAINE, pour les six mois qui restent aussi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ATTRIBUE à monsieur Guillaume CHAINE, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2018, une subvention de 6 750 € ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer un avenant à la convention qui permettra le versement de cette subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

34. CONVENTIONS SPORTIVES TRIENNALES ET ANNUELLES
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la suite des conventions qui prennent fin au 31 décembre 2017 et que l'on prolonge.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Si je peux me permettre, on a déjà eu ce débat l'année dernière parce qu'il se renouvelle, sur la question des triennales et des annuelles. Cela fait trois ans que les conventions annuelles sont renouvelées pendant trois ans ; n'y a-t-il pas moyen, après ces trois ans d'expérience, si je puis dire... Vous aviez dit à l'époque que vous souhaitiez regarder plus précisément ces trois clubs. Puisque la convention est renouvelée chaque année, pourquoi ne pas faire une convention triennale cette fois-ci ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Justement, parce qu'on a pris le temps de réfléchir et regarder.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ce n'est pas trois clubs, mais deux clubs seulement : Jockey et BMS Judo... C'est toujours le même bon sens !

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

C'est important, il y a peut-être des raisons valables mais il faut qu'on les sache, c'est tout !

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

On a obligation de faire une convention à partir du moment où le montant est de 23 000 €. On fait donc une convention annuelle pour ces deux associations. C'est notre choix de ne pas faire perdurer.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Il faudrait savoir...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce qu'on renouvelle chaque année.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

La majorité, c'est comme ça...

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

Pas du tout. On a augmenté la subvention du hockey qui était en dessous de 23 000 €, on est arrivé à 23 000 € donc on a fait une convention annuelle, et le BMS Judo est à 23 000 € et on a fait une convention annuelle. Je ne vous dis pas qu'on s'interdit quoi que ce soit dans la réflexion. Aujourd'hui, on est dans le renouvellement des conventions, on est encore sur la réflexion mais a priori ce sera à l'identique.

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Attendez !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur BRAMY !

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Ma question n'est pas mesquine !

MONSIEUR HERVE BRAMY :

Si vous ne voulez pas avoir autant de dossiers, faites un CM au mois de novembre !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur BRAMY, restez à votre place ! Arrêtez de faire semblant de vous énerver ! Vous étiez Adjoint à la Culture mais vous nous faites un peu de théâtre, ce soir.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Hervé BRAMY a raison de rappeler que quatre Conseils Municipaux par an, c'est lourd ! Je pense qu'on peut en faire sept ou huit dans l'année, comme cela s'est fait pendant des décennies dans cette Ville. Cela aurait permis y compris d'avoir le rapport de la CRC autrement qu'un 21 décembre, juste avant les sapins de Noël et les vacances scolaires qui vont bien arranger tout le monde.

Je reviens à ma question, elle n'est ni mesquine, ni stupide. Cela fait trois ans que vous renouvez annuellement une convention avec deux clubs alors qu'avec les autres vous faites une convention triennale. Je l'entends, c'était votre choix...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes constants, donc.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Moi aussi, je suis constant dans ma question. Vous m'aviez expliqué à l'époque que vous préféreriez faire une convention annuelle parce que vous aviez des choses à examiner sur les budgets de ces clubs, etc. Cela fait trois ans que vous renouvez la convention. C'est un peu comme un CDD : si vous renouvez le contrat, si je puis dire, c'est que la personne vous donne satisfaction. Donc, pourquoi ne pas faire un contrat de trois ans maintenant, comme les autres clubs ? C'est tout !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut croire qu'on n'a pas totale satisfaction puisqu'on renouvelle à l'identique. Monsieur GAY, ensuite on vote.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Qu'est-ce qui ne vous donne pas satisfaction ? Quelles sont les raisons profondes ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Différentes choses. Allez, monsieur GAY...

MONSIEUR FABIEN GAY :

Mais on a envie de comprendre. Attendez ! C'est incroyable, à chaque fois qu'on pose une question... Quelle est la raison profonde ? Qu'est-ce qui vous gêne ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous donne quelque chose qui va vous faire plaisir. Pour moi, le premier sponsor est la Ville du Blanc-Mesnil, quand un club sportif ne porte pas le blason de la Ville et préfère porter le nom du sponsor à la place, je trouve que c'est une faute de goût. Par exemple.

MONSIEUR FABIEN GAY :

C'est une des raisons, il y en a une deuxième.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça vous suffira pour ce soir. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE monsieur le Maire à signer de nouvelles conventions sportives triennales à compter du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 aux 9 associations concernées, ainsi qu'une convention annuelle du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour le BMS Judo et le BMS Hockey.

35. CONVENTIONS PARTICULIERES DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE S.I.G.E.I.F. POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUES YVES CARIOU ET JOSEPH LE BRIX

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que monsieur le Maire et monsieur RANQUET ne prennent part au vote,

- APPROUVE les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaires qui seront passées entre la ville et le S.I.G.E.I.F. pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que les conventions financières, administratives et techniques à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

36. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE DEMOLIR DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SIS 150/156, AVENUE PASTEUR

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va construire cette année un nouveau CTM qui sera beaucoup plus confortable pour nos employés communaux. Il sera sur les Etablissements Bosch, comme je l'ai déjà indiqué, qu'on est en train de transformer actuellement. Dès que le déménagement des employés communaux du CTM sera fait, on le démolira et on fera une ouverture du parc, là encore sur la rue, avec un jardin paysager, notamment.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir du Centre Technique Municipal sis 150/156, avenue Pasteur ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents afférents.

37. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE DEMOLIR DE LA SALLE DE REUNION LEO DELIBES ET DE L'ANCIEN LOGEMENT DE GARDIEN ET DEMANDE D'AUTORISATION DU DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE JULES FERRY

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'ancien gardien est relogé. On a besoin de créer des classes dans les écoles maternelle et élémentaire Ferry, on a trouvé cet emplacement pour faire un restaurant scolaire. Dans les anciennes cantines des deux écoles, on aménagera pour faire des salles de classe et gagner un peu de marge.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Pour construire des éléments scolaires, évidemment, d'accord. On votera pour le mémoire.

Ce futur restaurant scolaire sera-t-il en gestion du SIVURESC ? Que se passe-t-il pour les salles Léo Delibes ? On est d'accord avec la démolition pour qu'on puisse construire un équipement, on n'a pas de souci avec ça mais en matière de remplacement de ces salles-là cela posera des problèmes. A quelle date comptez-vous démolir ces salles ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut que les travaux soient terminés pour la rentrée scolaire prochaine.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Il y a combien de temps de travaux ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cinq à six mois. Pour vous répondre sur la restauration, on a fait une belle expérience de self sur Wallon-Lurçat qui est plébiscitée par les familles. Ce n'est pas encore défini mais je trouverais cela bien de faire un self. On va voir.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Les travaux commenceront donc en mars 2018.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour être terminés en juillet... Oui, dans ces eaux-là.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Par rapport à l'UNRPA à qui vous avez attribué la salle... Il faudra proposer autre chose.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Christine COMAYRAS.

MADAME CHRISTINE COMAYRAS

Pour rassurer l'UNRPA et les autres associations... Il n'y a pas que l'UNRPA qui utilise la salle, il y a aussi les enfants qui dansent, les jeux d'échecs, les cours d'anglais... Depuis qu'il y a eu l'information, le service Vie Associative a travaillé. Ils ont travaillé encore aujourd'hui, ils ont presque calé tout le monde sur les autres salles.

En tout cas, fin janvier si je ne me trompe pas, la salle sera fermée, mais avant fin janvier toutes les associations seront reçues, on leur expliquera où elles seront reclassées. Tous les services de la Ville travaillent et le service Vie Associative a déjà presque calé pour qu'on optimise les autres salles, de manière à ce que l'UNRPA et tous les autres, car on n'oublie personne, puissent continuer quand même leurs activités.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Si je peux me permettre, monsieur le Maire, par rapport à la décision n° 276 prise par vous-même, il est indiqué qu'il y a une convention de mise à disposition d'une salle communale et d'un foyer communal à titre précaire et révocable à l'association UNRPA (on parle de la salle Delibes) et que cette convention... *« Il a été décidé d'attribuer à l'association UNRPA, [etc.], la salle communale et le foyer communal Léo Delibes situés au 36 avenue Léo Delibes au Blanc-Mesnil à titre précaire et révocable »*, donc on peut entendre que c'est une convention d'occupation permanente, si je puis dire, à compter du 21 septembre et jusqu'au 29 juin 2018. C'est pourquoi je pose la question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On en ferme une, là, mais on a ouvert des salles depuis notre arrivée, notamment la salle Eiffel.

MONSIEUR ALAIN BARRÈS :

Il y avait eu une fermeture avant, ça s'appelait la Bourse du Travail.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, on a rendu la salle aux associations Blanc-Mesniloises.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Non, la salle de la Bourse du Travail était très régulièrement utilisée par les associations !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ben voyons ! Christine.

MADAME CHRISTINE COMAYRAS

Quand nous avons fait les conventions ce n'était pas encore dans les projets. Des ouvertures de classes doivent se faire, donc on s'adapte. On a aussi la salle Boghossian qui n'est pas loin, donc on veillera à ce que l'UNRPA et les autres puissent en priorité rester dans le quartier.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Premier vote : Demande d'autorisation de dépôt de permis de démolir de la salle de réunion Léo Delibes et de l'ancien logement de gardien :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir de la salle de réunion et de l'ancien logement de gardien ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Second vote : Demande d'autorisation du dépôt du permis de construire du restaurant scolaire Jules Ferry :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire du restaurant scolaire Jules Ferry ;

38. CONVENTION AVEC LE C.C.A.S. POUR L'AFFECTATION D'UN VEHICULE

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

La réponse à ma question est dans le mémoire mais je suppose que le véhicule C3 avec l'immatriculation que vous donnez n'est ni un GPL, ni un véhicule électrique.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah ! On l'attendait, oui.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

J'aimerais savoir pourquoi vous rigolez !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce que c'est une question habituelle ! C'est ce qu'on appelle le comique de répétition en théâtre.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Pour vous ? Vous avez l'intention de passer au Forum en faisant du comique de répétition, c'est ça ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça peut arriver, ça marche dans les films.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Très sérieusement, je ne comprends pas que vous ignoriez la COP 21 qui s'est déroulée à quelques mètres d'ici et les obligations légales en termes de flotte municipale, sur les véhicules propres. Pour finir, je suis contre et Anne-Marie aussi.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une question de coût, monsieur SOUBEN. On n'est pas riche et un C3 coûte tellement moins cher qu'un véhicule comme vous dites...

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Vous vous trompez, vous ne voulez pas écouter ce que je me tue à expliquer depuis longtemps ! Savez-vous combien coûte un litre de GPL ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Arrêtez votre démonstration, on l'a à chaque fois, on a compris !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

C'est trop facile de dire que c'est du comique de répétition ! Je suis sûr sur quelque chose de sérieux. Je vous démontre que l'écologie c'est de l'économie, et qu'on peut faire économiser des sous aux Blanc-Mesnilois. Répondez à ma question : savez-vous combien coûte un litre de GPL ? 66 centimes ; comparez-le avec un litre de gasoil ! Et en plus dans le GPL vous n'avez pas de microparticules. Tout cela, vos services le savent, c'est juste une décision politique à prendre. En prenant un véhicule GPL pour le CCAS on coûterait moins cher aux Blanc-Mesnilois.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En avez-vous parlé à monsieur CAGNON qui siégeait à vos côtés et qui roulait en Harley Davidson ? J'espère que vous lui avez passé le message. Ce qui est valable pour lui est valable pour tout le monde.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Oui, alors, ça me paraît franchement scandaleux parce qu'en plus de ça...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la vérité !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Mais je ne vous dis pas ce que vous devez faire dans votre vie privée !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais il faut être cohérent !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je dis ce qu'on peut faire avec l'argent des Blanc-Mesnilois sur la commune. C'est complètement différent. Monsieur RANQUET aussi a eu une Harley...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne donne pas des leçons ! Il l'a vendue, mais j'ai compris votre argument.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Monsieur RANQUET, je ne vous ai jamais critiqué sur le fait que vous rouliez avec une Harley Davidson !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne donne pas des leçons !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Contrairement à vous, j'ai du respect pour les gens. Je ne vous coupe pas la parole alors ne me coupez pas la parole ! J'ai du respect pour les gens et là c'est un propos politique sur l'argent des Blanc-Mesnilois utilisé, dans le cadre des décisions en Conseil Municipal. Ce n'est pas une critique sur la Harley Davidson de monsieur RANQUET ou de quelqu'un d'autre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, on a compris les arguments.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le C.C.A.S. pour la mise à disposition de véhicule immatriculé ER 201 LQ ;
- AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller régional d'Ile-de-France à le signer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

39. CONVENTION DE RESERVATION AU TITRE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT VILLE – ESH EMMAÛS HABITAT

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de réservation au titre de la garantie d'emprunt Ville – ESH EMMAUS HABITAT qui prendra effet à compter de la date effective de livraison ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

40. CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LE C.C.A.S. ET LA VILLE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de reversement d'une somme de 56 018,20 entre le C.C.A.S. et la Ville ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

41. RPA MARIA VALTAT - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL, SEINE-SAINT-DENIS HABITAT (EX-OPH 93) ET LE C.C.A.S. (EX-B.A.S.) : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER CE PROTOCOLE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le reste, la balance... Vous le savez comme moi, on a récupéré Maria Valtat.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le protocole d'accord transactionnel ;
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant de signer ce protocole et tout acte y afférant ;
- VERSE la somme de 290.889,13 € à Seine-Saint-Denis Habitat et payée selon l'échéancier suivant :
 - Le 31 décembre 2018: 58.289 € ;
 - Le 15 juin 2019 : 116.300 € ;
 - Le 15 juin 2020 : 116.300,13 €.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

42. MODIFICATION DE LA SECTORISATION DU QUARTIER NORD EN VUE DU RETOUR DES ENFANTS SCOLARISES A DUGNY ET DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE SECTEUR ROSE BLANC

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Voulez-vous l'explication ou que je vous laisser parler et que je réponde à votre question après ? Comme vous voulez. J'allais expliquer le pourquoi des choses.

Vis-à-vis de l'Etat, pour obtenir les pré-conventionnements de cette école et la construction le plus tôt possible de ce groupe scolaire Rose Blanc (la maternelle deviendra groupe scolaire), on a besoin de rapatrier les enfants du Blanc-Mesnil pour qu'ils figurent dans nos chiffres. Voilà la précision que je souhaitais vous apporter.

Monsieur RAMOS.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Nous allons voter pour ce mémoire, monsieur le Maire, mais j'ai un certain nombre de questions.

Première question : je pense que vous avez fait cela en concertation avec la Ville de Dugny ? Parce que cela fait quand même disparaître 48 enfants dans l'école Fabien et cela peut poser la question de la pérennité de cette école, à terme.

La deuxième question était : quatre classes, donc trois classes qui seront reconstruites et une classe en maternelle, ce sera une Direction unique, celle du groupe, il n'y aura pas une Direction élémentaire et une Direction maternelle ? OK.

Autre question : le transfert interne à la Ville (quatre élèves ici, un élève ici, un autre élève là) ne va-t-il pas entraîner dans les écoles qui verront partir... une suppression de classe ?

Je termine toutes mes questions. Les Conseils d'Ecole des écoles concernées ont-ils émis un avis sur la re-sectorisation ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été pris en accord avec l'Education Nationale qui a pris langue avec les enseignants et avec les directeurs et directrices d'école, en l'occurrence.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

D'accord. Ma dernière question : dans l'enquête publique COGEDIM autour du parc, vous faites référence, et vous avez fait encore référence tout à l'heure, à une étude sur le problème du nombre d'enfants à scolariser à terme. Si j'ai bonne mémoire, cette étude est arrivée dans vos services en septembre...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

2016.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

C'était décembre 2016 et l'étude est arrivée en septembre. Pourrions-nous avoir cette étude ? Voilà les questions que je voulais poser.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'étude est communicable, oui, bien sûr.

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

D'accord. Je prendrai langue avec vous, Madame ? Merci.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

Juste, que vous ayez vu avec Dugny c'est une chose, mais quel est l'impact sur Dugny ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est jamais plaisant, quoi que... Ils auront moins d'élèves, cela n'entraînera pas de fermetures de classes. Il y aura un peu moins d'élèves dans leurs classes, ce n'est pas mal. C'est le constat.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'ouverture d'un groupe scolaire élémentaire sur le secteur Rose Blanc ;
- DEFINIT les périmètres scolaires élémentaires pour la rentrée de septembre 2018, conformément à la liste.

43. CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'INSTITUT SAINTE MARIE AU BOURGET

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a 50 élèves actuellement à Sainte Marie au Bourget.

Monsieur SOUBEN.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Il serait intéressant de savoir ce que veut dire « environ 50 élèves » car à un élève près cela représente 10 000 €, si je ne m'abuse, et nous n'avons aucun moyen de vérifier vos dires.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est à cheval sur deux rentrées, en septembre il y a une autre rentrée, il y aura peut-être un peu d'élèves en plus ou en moins.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

On a passé une convention avec l'établissement à 50 élèves ; en dessous ou au-dessus, à un élève près cela fait changer de 10 000 €, c'est une question importante !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aujourd'hui, on n'est pas capable de dire à un ou deux près combien il y aura d'élèves du Blanc-Mesnil à Sainte Marie à la rentrée 2018. Or, on est sur l'année 2018. Comprenez bien que ça peut évoluer en septembre.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je vois : « qui accueille actuellement environ 50 élèves ».

MONSIEUR FABIEN GAY :

Combien y en a-t-il aujourd'hui ? Pas à la rentrée 2018.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

C'est la question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On me dit 49 aujourd'hui. C'est donc adapté au nombre d'élèves.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Ce serait intéressant qu'on ait des chiffres exacts. Puisqu'à l'unité près cela fait 10 000 € on aimerait vérifier vos dires. Bien sûr, l'institut ne dira pas le contraire, alors quel moyen de contrôle a-t-on ? De quel âge à quel âge s'établit l'éventail de ces 49 élèves ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vote un principe. La liste va nous être remise formellement. Pour l'instant, le TGA en charge de la scolarité ne l'a pas encore mais sur le principe, on renouvelle une convention et on sait que cela nous coûte à peu près cela... Il y en a 49 ; environ 50...

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je vous dis pourquoi : 50 élèves, c'est deux classes, cela m'étonnerait que sur un établissement comme l'institut Sainte Marie il y ait deux classes de Blanc-Mesnilois.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a 49 élèves du Blanc-Mesnil scolarisés, entre la maternelle et l'élémentaire.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Vous me permettez d'en douter. Comme j'en doute, quel moyen de contrôle a-t-on ? On ne peut pas vous demander la liste nominative.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va obtenir du directeur de l'établissement la liste nominative. On peut tout remettre en question mais si l'institut catholique commence à nous arnaquer, il faut douter de tout !

MONSIEUR ALAIN RAMOS :

Mais tout est possible !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

On parlait de l'Irlande tout à l'heure, vous savez que là-bas ils ont d'autres reproches à faire à l'institution catholique !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne tombez pas là-dedans, monsieur SOUBEN !

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

C'est vous qui tendez la perche !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Madame COMAYRAS.

MADAME CHRISTINE COMAYRAS :

Juste pour dire que l'institution Sainte Marie, comme n'importe quelle école, fait des fêtes de Noël et de fin d'année, des kermesses. Je suis allée cette semaine à la fête de Noël ; au vu des parents et des grands-parents blanc-Mesnilois que j'ai rencontrés... On peut demander à l'institution de nous donner la date de la kermesse du mois de juin pour que vous puissiez les voir ; je suis surprise qu'il n'y en ait que 49.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Dans une autre partie de ma question je vous demandais l'éventail des âges.

MADAME CHRISTINE COMAYRAS :

De la première année de maternelle jusqu'au CM2.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Maternelle et primaire.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Cela fait 49, donc deux classes, juste sur le primaire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et ils agrandissent l'école.

MADAME CHRISTINE COMAYRAS :

Pour information, on m'a dit hier que plus d'une centaine de Blanc-mesnilois postulaient pour l'année prochaine.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la convention cadre à intervenir entre la Ville et l'Institution Sainte Marie au Bourget ;
- AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à signer la convention de forfait communal avec l'Institution Sainte Marie du Bourget ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

44. RETROCESSION PAR LA COMMUNE DU FONDS DE COMMERCE PREEMPTÉ SIS 58, AVENUE HENRI BARBUSSE, EX-RESTAURANT « ENZO »

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'appel à candidatures et le cahier des charges établis dans le cadre de la rétrocession du fonds de commerce préempté au 58, avenue Henri Barbusse, ex-restaurant « ENZO ».

45. AVIS SUR UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAIL ACCORDEE PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le Code du travail pour les salariés concernés, les douze dimanches suivants sur décision du Maire prise par arrêté municipal :

- 14 janvier 2018,
- 21 janvier 2018,
- 1^{er} juillet 2018,
- 08 juillet 2018,
- 26 août 2018,
- 02 septembre 2018,
- 09 septembre 2018,
- 02 décembre 2018,
- 09 décembre 2018,
- 16 décembre 2018,
- 23 décembre 2018,
- 30 décembre 2018.

46. SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF COMEDec AVEC LE MINISTERE DE LA JUSTICE ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention entre le Ministère de la Justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état-civil ;
- APPROUVE les termes de la convention entre la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ces 2 conventions ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

47. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Jacky VILTART.

MONSIEUR JACKY VILTART :

Merci, monsieur le Maire. Il s'agit de renouveler la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'ARS concernant trois programmes d'actions de la Ville.

- La prévention de la souffrance psychique des jeunes qui existe depuis un certain nombre d'années déjà, dont l'objectif est de valoriser et développer l'estime de soi des adolescents, de soutenir et orienter les jeunes en souffrance psychique et d'accompagner les professionnels dans le repérage et l'orientation de ces jeunes. Nous avons aussi développé une permanence à disposition des jeunes en souffrance psychique au CMS Lamaze, chose qui n'existait pas jusqu'alors puisque tout se faisait au CMS Rouquès et dans les établissements scolaires. Notre psychologue suit en ce moment un programme qui vise à réduire l'impact qu'il peut y avoir sur la psychologie pour les jeunes pris pour des boucs émissaires. Ce travail est en cours. C'est intéressant. Ce programme inclut dans les groupes de travail aussi bien des personnels travaillant auprès des jeunes ou des enseignants, que des parents, des jeunes. L'objectif est de ne jamais être en nombre supérieur par rapport aux jeunes qui viennent dans ces groupes de travail pour ne pas les dégoûter et qu'ils ne viennent plus.
- « Blanc-Mesnil se bouge », c'est bien connu aussi. J'ai à côté de moi madame LEMARCHAND qui porte son bébé. L'objectif est de désenclaver une certaine population qui ne fait plus de sport, qui n'est pas concernée par le sport, et d'accompagner des personnes qui sont en souffrance, qui sont en affection longue durée, par le sport. On va arriver à un moment à ce que les médecins ne fassent pas une ordonnance pour un médicament, un anxiolytique ou autre, mais plutôt fassent en sorte que par le sport ces personnes prennent en charge leurs pathologies. C'est très important.
- Le troisième axe concerne l'habitat et la santé, ce qui a changé un peu car il y a un investissement très important de ce qu'on appelait le service communal d'Hygiène et de Santé. Les actions sont un peu faites différemment. On préfère rencontrer directement quelquefois les responsables des troubles qu'on peut avoir à l'intérieur de logements, donc on les informe que mettre à disposition des logements humides, mal isolés ou autre, peut engendrer des maladies. C'est une éducation qui s'adresse souvent aux personnes en difficulté, la population touchée est souvent en difficulté.

Nous vous proposons de reconduire cette convention avec l'ARS.

L'ARS subventionne à hauteur totale de 40 600 €, la Ville investit pour ces trois axes d'orientation 62 605 €, soit un coût total de 103 205 € pour les trois actions.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

On va voter pour le mémoire. Ce sont les actions qui nous intéressent, bien sûr ; puisque c'est une convention avec l'ARS. A-t-on des éléments de bilans pour des choses qui ont déjà été mises en place puisque ce sont des actions qu'on connaît depuis plusieurs années pour un certain nombre d'entre elles ? Pourrions-nous avoir le nombre de publics qui fréquentent cela, un bilan de l'activité ? Cela doit figurer... J'imagine que dans une convention avec l'ARS il doit y avoir des documents de ce type.

MONSIEUR JACKY VILTART :

On va demander le bilan. Pour « Blanc-Mesnil se bouge », je vais passer la parole à madame LEMARCHAND.

MONSIEUR DIDIER MIGNOT :

C'est pour avoir des éléments précis. J'imagine qu'on les transmet à l'ARS, sinon elle ne subventionnerait pas.

MADAME BRIGITTE LEMARCHAND :

« Blanc-Mesnil se bouge », c'est relativement récent. Que ce soit le médecin, Natacha ou Carole, leur action est récente et elles vont crescendo sur les utilisations municipales. Donc premièrement, c'est le parc, c'est regrouper certaines personnes sédentaires qui ont toutes formes de pathologies, et essayer par le sport de les amener à rencontrer d'autres personnes. Quand ce sont des pathologies lourdes, elles ne sont pas des médecins mais par leur action, par le sport, par la marche, par la discussion, ces personnes sont amenées à fréquenter d'autres personnes. On n'a pas encore de bilan, on reçoit des subventions par rapport au projet, mais évidemment il y aura un bilan et déjà aujourd'hui on est très heureux, on les a d'ailleurs récompensées à la Soirée des Etoiles parce qu'elles font un travail admirable, en ce qui concerne « Blanc-Mesnil se bouge ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà plus de 300 personnes actuellement ! C'est un succès.

MONSIEUR JACKY VILTART :

Pour Habitat et Santé c'est pareil, on ne peut pas vous donner un bilan aujourd'hui parce que comme vous le savez, il y a eu le départ de madame GLATIGNY qui faisait des ateliers répétitifs ; on a choisi de s'orienter vers une autre forme d'action. On pourra vous donner un bilan.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

C'était peut-être un peu long mais intéressant, surtout ce que vous avez dit sur les personnes dont la santé peut être affectée du fait de l'humidité ou de l'insalubrité de certaines pièces. Je ne sais pas si cette convention pourra servir mais dans la construction d'écoles, des choses me paraissent importantes : que les enfants ne respirent pas de formaldéhydes, etc. On pourra peut-être utiliser cette convention pour faire attention à avoir une construction très saine pour les enfants, notamment les enfants de maternelle.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2017 entre l'A.R.S. et la commune du Blanc-Mesnil, portant sur le financement de ces actions à hauteur de 40 600 € TTC ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette convention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

48. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS BUCCO-DENTAIRE 2017 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je repasse la main à Jacky VILTART. Un peu plus court peut-être car il commence à être tard.

MONSIEUR JACKY VILTART :

C'est une convention entre le département et la commune, qui est lancée pour trois années. C'est un peu une expérimentation : ramener le plus possible de personnes vers les soins bucco-dentaires et mêler à cela l'éducation, donc la prévention bucco-dentaire par la nutrition. Le but est d'impliquer aussi les parents, la famille, les accompagnants. Je suis bref.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2017 entre le Département de la Seine-Saint-Denis. et la commune du Blanc-Mesnil, portant sur le financement de ces actions à hauteur de 7 937,25 € TTC ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette convention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

49. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 ENTRE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est encore à Jacky VILTART.

MONSIEUR JACKY VILTART :

La commune a répondu à un appel à projets de la CPAM qui travaille conjointement avec l'ARS sur un projet de prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants de trois à huit ans dont l'indice de masse corporelle est supérieur à la normale. Je vais résumer. L'expérimentation se fait aussi sur trois années. Cet appel à projets a été financé par la CPAM. Ce projet est expérimenté dans trois zones géographiques en France, dont la Seine-Saint-Denis. La seule ville choisie pour lancer cette expérimentation est Le Blanc-Mesnil.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2017 entre la CPAM et l'ARS et la commune du Blanc-Mesnil, portant sur le financement de ces actions à hauteur de 38 400 € et un forfait de deux cent euros pour le travail de saisie pour dix patients reçus ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette convention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

50. REMPLACEMENT DE MADAME CHRISTINE CERRIGONE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU S.I.F.U.R.E.P.
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tout le monde est-il d'accord pour voter à main levée ? Oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour la désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du Comité Syndical du S.I.F.U.R.E.P. (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), conformément au règlement intérieur.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On propose Antoine Di Ciacco. Qui est pour ?

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à la désignation d'un nouveau délégué titulaire, au scrutin secret uninominal, amené à siéger au sein du Comité Syndical du S.I.F.U.R.E.P. (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne),
- DRESSE le procès-verbal suivant :

Votants :	39
Blancs et nuls :	0
Exprimés :	39

Candidat présenté par la majorité municipale : 28 voix

- Titulaire : monsieur Antonio DI CIACCO

Autre candidat : /

- PROCLAME élu monsieur Antonio DI CIACCO, en qualité de délégué titulaire, pour représenter la commune au sein du S.I.F.U.R.E.P.

51. RAPPORT D'ACTIVITES DU S.I.G.E.I.F. – ANNEE 2016

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas à voter.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, du rapport d'activités établi par le S.I.G.E.I.F. (Syndicat Intercommunal de Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France) au titre de l'année 2016.

52. APPROBATION DU RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons aussi ce qui a été déposé ce soir : le rapport de la Métropole du Grand Paris - la CLECT. C'est un deuxième rapport.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT métropolitaine pour 2017.

22. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
218	16.08.17	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'une propriété communale 65, avenue Pierre et Marie Curie.
226	15.09.17	Marché à procédure adaptée concernant l'acquisition de séjours de classes de découvertes.

227	19.09.17	Marché à procédure adaptée pour l'abattage l'essouchage avenue Robespierre.
228	19.09.17	Marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de l'espace Montillet.
229	20.09.17	Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la jauge du théâtre du Blanc-Mesnil.
230	20.09.17	Avenant n°1 à la convention avec la SCI BLANC-MESNIL, 63-71 avenue Pasteur pour l'occupation précaire du terrain situé 59 avenue Pasteur
231	21.09.17	Régie de recettes du Centre Médico Social Rouquès. Diminution du montant des encaissements mensuels.
232	21.09.17	Régie de recettes du Centre Médico Social Lamaze. Diminution du montant des encaissements mensuels.
233	21.09.17	Régie de recettes du service municipal de la jeunesse. Diminution du montant des encaissements mensuels.
234	21.09.17	Régie de recettes destinée à la perception des droits de voirie et des stationnements. Diminution du montant des encaissements mensuels.
235	21.09.17	Régie de recettes destine à la perception des activités liées aux classes transplantées. Augmentation des encaissements mensuels.
236	26.09.17	Marché passé selon la procédure adaptée pour l'aménagement d'un centre technique municipal au 2 avenue Einstein.
262	02.10.17	Convention de mise à disposition d'un véhicule communal.
263	02.10.17	Marché à procédure adaptée relatif aux illuminations de Noël 2017.

264	04.10.17	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation d'ateliers d'échecs dans les écoles élémentaires de la ville du Blanc-Mesnil.
265	04.10.17	Marché à procédure adaptée pour la fourniture et pose de volets roulants et rideaux métalliques dans les établissements communaux et scolaires.
266	09.10.17	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation de la fête du personnel de la Ville et du CCAS - Janvier 2018.
267	11.10.17	Régie d'avances du Théâtre du Blanc- Mesnil. Elargissement des dépenses autorisées.
268	11.10.17	Régie d'avances du service municipal des sports. Actualisation en Euros.
269	11.10.17	Clôture de la régie d'avances relative au programme de jumelage - coopération avec la ville Ethiopienne de Debré-Berhan.
270	11.10.17	Clôture de la régie de recettes de la médiathèque.
271	11.10.17	Convention de mise à disposition de locaux à l'association OLE ARTE FLAMENCO au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
272	11.10.17	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
273	12.10.17	Organisation de la manifestation "Symphonie sur l'herbe" - Acceptation d'un don.
274	26.10.17	Marché à procédure adaptée pour les assurances de la commune - Année 2018.
275	27.10.17	Appel d'offres ouvert concernant la fourniture de titres restaurant dématérialisés au personnel de la Ville et de ses établissements annexes et prestations associées.

276	02.11.17	Convention de mise à disposition d'une salle communale et d'un foyer communal, à titre précaire et révocable, à l'association UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées).
277	06.11.17	Convention avec l'association Villes des Musiques du Monde.
278	13.11.17	Marché à procédure adaptée concernant l'achat de cadeaux de Noël pour les seniors de la Ville au titre de l'exercice 2017.
279	16.11.17	Marché de Noël 2017 - Conventions entre la Ville et les exposants pour la période du 15 au 23 décembre 2017 inclus.
280	22.11.17	Marché de Noël 2017- Redevance d'occupation du domaine public.
281	22.11.17	Conventions de mises à dispositions de salles communales, à titre précaire et révocable, à différentes associations.
282	23.11.17	Marché à procédure adaptée pour les animations de Noël - Année 2017.
283	24.11.17	Appel d'offres ouvert pour les travaux d'élagage, d'abattage, d'essouchage, d'entretien des arbres situés sur la voirie, dans les écoles, dans le parc urbain et dans le centre de vacances de Nanteuil le Haudoin.
284	27.11.17	Clôture de la régie d'avances du centre de vacances de la Condamine Châtelard.
285	27.11.17	Clôture de la régie de recettes destinée à l'encaissement des participations familiales des séjours linguistiques organisés par Blanc-Mesnil International.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le prochain Conseil Municipal sera probablement le dernier jeudi de janvier. On vous le confirmera le plus tôt possible.

Joyeux Noël, bonnes fêtes de fin d'année à tous ! Merci.